

Assemblée générale 2024



Rapport d'activités et de gestion



Le mot du président

Depuis notre congrès de Marseille, en septembre de l'année dernière, nous avons vécu des mois inouïs.

La loi de financement 2024 a fait reculer la Sécurité sociale en abaissant les niveaux de remboursement des soins dentaires, reportés sur les assurés sociaux via leur complémentaire s'ils en ont une, et en présentant un ONDAM irréallement bas et en conséquence insincère pour la troisième année consécutive. Ce qu'un observateur distrait pouvait prendre pour une astuce comptable se révèle une méthode de manipulation politicienne : minorer les dépenses programmées en dépit de la réalité pour accroître, dans un second temps, le déficit apparent et justifier une nouvelle série de mesures austéritaires... contenues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025.

Peu de mois plus tard, la loi asile immigration a hystérisé le débat public, ouvrant un peu plus les digues à l'expression, parfois violente, du racisme. En bonne partie annulée par le Conseil constitutionnel car largement contraire à notre État de droit, ce n'est pas tant la loi qui fut délétère que le débat

qui l'a précédé. Les préjugés racistes ont été grimés en vérités pseudo scientifiques et « l'étranger » – à qui ? à quoi ? – a été présenté comme la cause de tous nos ennuis. Pendant ce temps, les voies migratoires, à travers la Méditerranée et la Manche, se sont faites de plus en plus meurtrières sans que la puissance publique se mobilise un tant soi peu. Ce sont les ONG, notamment SOS Méditerranée, qui se mobilisent pour sauver une part de notre humanité en sauvant des vies de la noyade. Ces mois ont vu également des ponts se construire entre le « rempart » macroniste et l'extrême droite, les gouvernements Borne puis Attal reprenant l'agenda du parti de Le Pen et Bardella.

Les élections européennes de juin ont vu, après un débat qui a porté sur tout sauf sur l'avenir de cette construction politique singulière, l'extrême droite arriver largement en tête, en France, et progresser fortement à l'échelle du continent. Ce courant politique mortifère gagne des sièges de députés européens en Allemagne, en Autriche, en Bulgarie, en Espagne, au Portugal, en Roumanie et reste forte en Hongrie, en Italie et en Pologne. En France, le scrutin a vu, en outre, le camp présidentiel s'effondrer,

la droite réduite à la portion congrue et la gauche se ridiculiser en s'autodissolvant dans ses divisions.

Sans autre justification que le score humiliant de la liste pour laquelle il avait ouvertement fait campagne avec son premier ministre du moment, le président de la République a dissout l'Assemblée nationale dès l'annonce des résultats. Le « Nouveau front populaire » puis le « front républicain » ont permis de déjouer la prise de pouvoir de l'extrême droite. Ces élections pour convenance personnelle ont vu une assemblée sans majorité absolue succéder à une assemblée sans majorité absolue, mais avec une extrême droite (+53 sièges) et une gauche (+42 sièges) plus fortes au détriment du camp présidentiel.

Après de nombreuses semaines d'hésitation et de tergiversations, c'est un gouvernement de continuité et d'accentuation de la politique macroniste qui a été nommé avec la complicité de l'extrême droite : la chasse au pauvre et à l'étranger est à l'ordre du jour. Le budget de l'État et celui de la Sécurité sociale pour 2025 détruisent de nouveaux pans de la solidarité nationale, les plus grosses fortunes sont épargnées par l'impôt tandis qu'une nouvelle « loi immigration » est annoncée pour le début de l'année prochaine et que l'Aide médicale d'État est à nouveau sur la sellette.

Dans ce contexte pour le moins délétère, les Mutuelles de France ont été loin de se décourager. Mieux, elles ont travaillé au quotidien pour promouvoir le droit à la santé, elles ont dessiné leur avenir et réfléchi à leur rôle dans notre société en profonde crise. Les pages de ce rapport d'activité en témoignent.

Notre fédération s'est engagée, cette année encore pour la protection sociale de toute la population, pour l'effectivité des droits, dont le droit à la santé. Nous avons inscrit notre action au sein de la FNMF, où notre voix compte, et dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire, notre seconde famille naturelle. Nous avons accentué notre engagement au sein du mouvement social par nos parte-

nariats, nombreux, par notre congrès de Marseille, un rendez-vous mutualiste totalement ouvert sur la société, par notre investissement sans précédent à la Fête de l'Humanité, par la part que nous prenons dans les Journées de l'économie autrement... Nous contribuons à ces moments, à ces débats, où s'invente une autre politique, une autre société, les solidarités nouvelles dont la population a besoin pour affronter les temps qui viennent.

Au-delà de ce travail politique important, notre Fédération a été fortement présente aux côtés de ses groupements adhérents. Présente, c'est-à-dire, en soutien, en aide dans un environnement de la complémentaire santé en mutation et face à la crise du système de santé qui affecte nos activités en Livre 3. C'est notre travail, notre mission fédérale même, depuis bientôt 40 ans. C'est en préservant nos groupements, en les aidant à inventer l'avenir d'une protection sociale réellement solidaire que nous sommes fidèles au projet mutualiste et à celui initié il y a près d'un siècle par l'émergence des mutuelles ouvrières.

Fidélité et avenir, c'est aussi ainsi que l'on peut caractériser le travail du Collectif stratégique issu du congrès de Marseille. Je n'ai, volontairement, pas pris part à son travail, visiblement intense, mais comme tous les administrateurs fédéraux, je l'ai écouté rendre compte de son travail devant notre conseil d'administration courant octobre 2024. Dans le contexte politique difficile, que j'ai largement évoqué dans ces lignes, le Collectif stratégique propose à l'Assemblée générale de ce mois de novembre une analyse et un projet politique à la hauteur de l'histoire des Mutuelles de France. Je suis sûr qu'il va vous – pardon, nous - permettre d'être un acteur encore plus utile au mouvement social et à la société toute entière.



Jean-Paul Benoit

Sommaire

Le mot du président 2

Le Collectif stratégique dessine le devenir des Mutuelles de France 5

Un an de travail commun pour notre avenir5

Les Mutuelles de France actrices du mouvement social 7

Une fédération engagée pour la mise en sécurité sociale de la population 7

Pas de taxe sur ma santé - Une campagne toujours actuelle7

Réforme de la protection sociale des fonctionnaires - Tout reste à (de)faire !7

Monographie sur le métier infirmier avec la Fondation Jean-Jaurès - Faire mieux connaître un métier méconnu8

Une seule santé - Enrichir notre approche globale de santé8

Santé et environnement - Les mutualistes reprennent l'initiative8

Une fédération qui se bat pour l'effectivité des droits 9

Veille parlementaire - Un suivi nécessaire face au concours Lépine sur les sujets santé9

Fin de vie - Un engagement mutualiste entravé par la dissolution de l'Assemblée nationale9

Bataille contre la réforme de l'AME - Loi immigration : la santé pour toutes et tous au cœur du projet mutualiste 10

PLFSS 2024 - Contre un budget inique, un combat partagé 11

Franchises médicales - Doublement des franchises et participation forfaitaires : une mesure dangereuse 11

Une force mutualiste qui pèse 12

Chantier «Mutualité à 10 ans» - L'essentiel du travail reste devant nous 12

Avenir des UT et des UR - L'avenir de la Mutualité, actrice locale de l'offre de soins se joue dans les Unions territoriales 12

Les Mutuelles de France dans la Mutualité - Une approche fédéraliste exigeante 12

Les Mutuelles de France, actrices de l'ESS 13

Congrès d'ESS France et groupe de travail ESS - La loi Hamon a eu 10 ans 13

Les Mutuelles de France, un réseau militant dynamique 15

Des outils et des temps pour agir 15

Slt internet - Le nouveau site a trouvé sa place 15

Les Mutuelles de France à la Fête de l'Humanité - En 2024, une mobilisation inédite 15

80 ans de la Sécu & 80 ans du programme du CNR - Un anniversaire pour l'avenir 16

Chantier archives et histoire du mouvement - Faire entrer notre histoire dans l'Histoire 18

Prix Louis-Calisti #1 et #2 - Pour la recherche pour une protection sociale solidaire ! 18

Le congrès de Marseille 19

Rendez-vous au Pharo - Une dynamique politique prometteuse 19

Congrès de Marseille - Un rassemblement mutualiste ouvert sur la société 20

La formation militante pour s'enrichir 21

Parcours de formation - Un parcours semé d'apprentissages 21

Formation historique - Les mutuelles de travailleurs, outil du mouvement ouvrier 21

Mémomut - Si j'ai bonne mémoire 21

Communiquer nos idées 22

Calendrier des messages, réunion de communicants des groupements - Des outils pour partager nos convictions et nos valeurs 22

Infolettre militante et institutionnelle - Rendez-vous dans les boîtes mail 23

Réseaux sociaux - Densifier notre présence pour partager nos messages 23

Communiqués de presse - Intervenir dans le débat public 24

Les partenariats 24

CGT - De nouveaux échanges avec la confédération 24

Congrès de la fédération CGT des services publics - Alerter sur les chausse-trappes de la réforme de la protection sociale complémentaire dans les fonctions publiques 24

UGICT-CGT - Un partenariat renouvelé 25

JEA 2023 - CONstruire l'aconomie autrement 25

ANDEVA - Les Mutuelles de France ont participé au congrès de l'ANDEVA 25

Collectif Notre santé en danger - Les Mutuelles de France contribuent aux travaux communs 25

Convergence pour les services publics & Nouvel élan pour les services publics - Rendez-vous avec des acteurs du mouvement social 26

Collectif Nos services publics - Santé et protection sociale au programme 26

Fondation Jean-Jaurès - Un nouveau partenariat et des projets 26

SOS Méditerranée - Elementaire solidarité 27

Accompagner et renforcer les groupements dans un environnement métier en mutation 29

L'accompagnement aux évolutions de l'environnement règlementaire 29

Comité de suivi de la complémentaire santé solidaire (CSS) 30

Le service juridique en soutien des groupements 30

La Fédération au cœur de la gouvernance stratégique des systèmes d'information 30

Une participation constante dans l'association inter-AMC 30

Partage des orientations stratégiques en matière de données de sante 31

Mutualisation des flux de demandes de remboursement électroniques (DRE) 31

Fonds mutuelles impact 31

Un acteur du Livre 3 particulièrement reconnu 33

Un modèle de gestion mutualiste responsable et pionnier de la performance globale 33

L'optique et l'audition mutualistes : un développement constant et des ambitions fortes pour 2026 37

L'action des GIE DEM OAMF : toujours au plus près des besoins 40

Les structures de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) au cœur de l'actualité et des attendus de la société française 41

La Coopérative de la Vie mutualiste 43

Gouvernance fédérale 47

Rapport de gestion 51



Le Collectif stratégique dessine le devenir des Mutuelles de France

Un an de travail commun pour notre avenir

Dans le prolongement des deux Tours de France préalables à notre Congrès de Marseille et aux travaux conduits au Palais du Pharo, un Collectif stratégique a été constitué sur la base du volontariat des groupements adhérents. Son objectif est de travailler en commun à renforcer le pacte fédéral et à donner à notre Fédération un nouveau projet. Il s'est réuni chaque mois à partir du 5 décembre 2023.

Espace de discussion libre, décorrélé de l'agenda des instances, il nous a permis de réinterroger les sujets essentiels pour le devenir de la Fédération : son organisation, sa gouvernance, son rôle, sa

manière d'agir, et ce, afin de contribuer à renforcer, continuellement l'utilité sociale des Mutuelles de France.

Cinq objectifs majeurs ont été déterminés pour conduire sa réflexion :

- Travailler à la déclinaison des 4 axes stratégiques définis lors du Congrès de Marseille ;
 - Se saisir des défis actuels pour les transformer en nouveaux terrains d'engagement ;
 - Consolider notre place dans le mouvement social et recréer une culture commune ;
 - Actualiser le modèle mutualiste et renouveler le modèle d'engagement ;
 - Valoriser, adapter et renforcer les services aux groupements.
- Penser la future gouvernance de la Fédération des mutuelles de France ;
- Penser la future organisation opérationnelle

de la Fédération ;

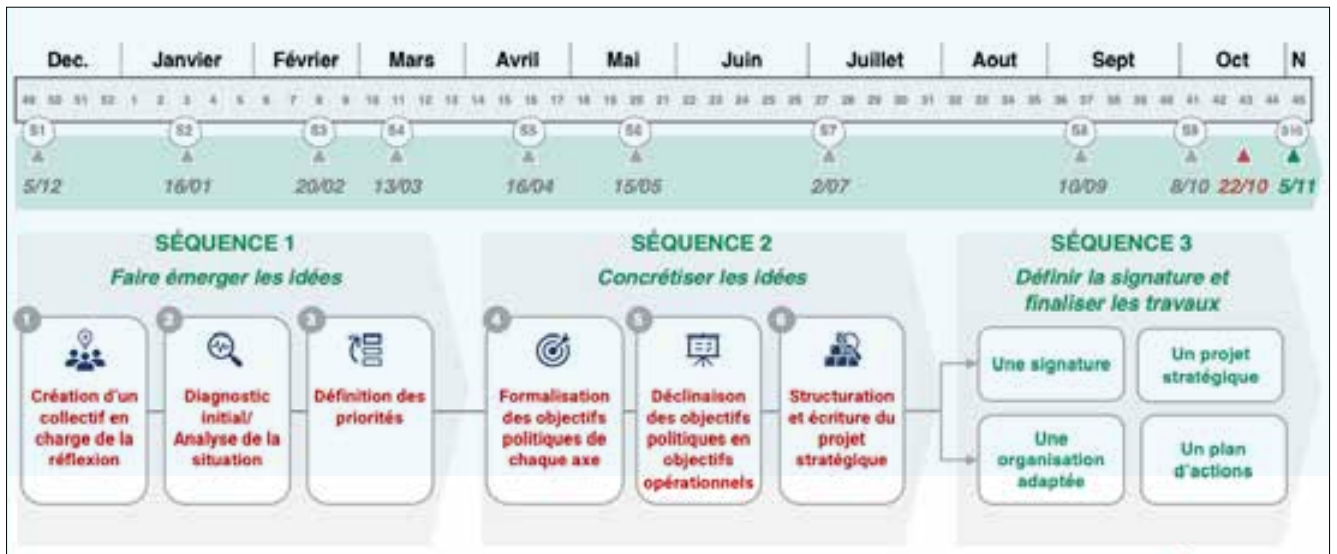
- Définir la signature de la Fédération, son identité ;
- Disposer d'un projet pour l'Assemblée Générale de novembre 2024 tout en utilisant ces travaux pour, dès à présent, impulser une nouvelle dynamique.

Le calendrier de travail du Collectif stratégique s'est articulé en 3 séquences :

- Séquence 1 (de décembre 2023 à avril 2024) : faire émerger les idées ;

- Séquence 2 (d'avril à août 2024) : concrétiser les idées ;
- Séquence 3 (de septembre à novembre 2024) : définir la « signature fédérale », sa raison d'être et finaliser les supports formalisant le projet stratégique et la feuille de route.

Le résultat de cette année de travail, Manifeste des Mutuelles de France, projet stratégique et plan d'actions fédéral sont à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des 18 et 19 novembre 2024.



Un travail commun méthodique pour élaborer notre Projet stratégique



Manifestation contre la loi «asile - immigration» à Paris le 21 janvier 2024

Les Mutuelles de France actrices du mouvement social

Une fédération engagée pour la « mise en sécurité sociale » de la population

Pas de taxe sur la santé

Une campagne toujours actuelle

Depuis 2021, la Fédération des mutuelles de France, en collaboration avec l'ensemble des groupements, a lancé une campagne contre les taxes sur la santé. Cette initiative se poursuit activement via la plateforme www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr, qui a déjà généré plus de 32 000 messages transmis aux parlementaires. La Fédération a, avec l'appui des groupements, mobilisé ses partenaires pour une cause commune : l'accès à la

santé sans barrières économiques. Les mutuelles réitèrent fermement leur opposition aux taxes sur la santé, affirmant qu'aucune entrave financière ne saurait se justifier lorsqu'il s'agit d'un droit fondamental comme l'accès à la santé. La plateforme a été mise à jour après les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet 2024. La campagne se poursuit depuis.

Réforme de la PSC des Fonctionnaires

Tout reste à (dé)faire !

Les appels d'offre se sont multipliés dans la Fonction Publique d'État et les collectivités s'organisent en vue de la mise en place de la réforme de la Protection sociale des territoriaux. La Fédération a suivi ces évolutions et proposé une analyse, des argumentaires et des supports à destination des Groupements et des acteurs syndicaux, partagés dès le 1er trimestre 2024. Les Groupements s'organisent et font face aux premiers appels d'offres ; la place des acteurs lucratifs se trouvera, malheureu-

sement et comme nous l'avions craint dès cette annonce, renforcée.

Reste la Fonction publique hospitalière pour laquelle la stagnation des négociations au plan national et la réaffirmation du principe d'application de l'article 44 du statut dessine -pour le moins- un retard dans la mise en œuvre. La Fédération reste vigilante et en accompagnement des Groupements à chaque fois que cela est nécessaire.

Pour autant, nous n'abandonnons ni nos griefs, ni nos revendications : la contribution des employeurs est utile à la condition qu'elle améliore effectivement et le taux de couverture et la qualité de la protection sans détourner les adhérents d'une démarche mutualiste. La labélisation demeure un choix possible et que nous préconisons dans les collectivités territoriales pour préserver le libre choix des adhérents et la démocratie mutualiste.

Monographie sur le métier infirmier avec la Fondation Jean-Jaurès

Faire mieux connaître un métier méconnu

Les infirmières et les infirmiers constituent une profession à la fois essentielle, diverse et pourtant trop peu écoutée. C'est sur la base de constat largement partagé que nous avons construit, avec la Fondation Jean-Jaurès, le projet d'une étude consacrée aux praticiennes et aux praticiens de ce métier. A l'aide d'un questionnaire construit en lien avec nos groupements investis dans le secteur hospitalier, des entretiens de deux fois trois heures avec 24 infirmières et infirmiers ont été menés par l'institut Bloomtime. Sur la base de ce travail réalisé en mai et juin 2024, la rédaction d'un cahier « récit de vie » est en chantier avec la Fondation Jean-Jaurès. Ce cahier portera la parole de ces actrices et acteurs du système de santé et rappellera nos propositions nourries de cette étude. Un tel chantier est une première pour la Fédération des mutuelles de France. Il conjugue, pour nous, deux nécessités : celle d'intervenir dans le débat public pour défendre le droit à la santé et celle de porter la parole de professionnels du soin le plus souvent ignorés.

Une seule santé

Enrichir notre approche globale de la santé

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les facteurs environnementaux sont responsables de 12,6 millions de décès annuels dans le monde. En Europe, environ 1,4 million de décès (15 %) sont attribués à ces facteurs, tandis qu'en France, ce chiffre atteint 61 000 décès par an, soit près de 10 %. Ces données alarmantes soulèvent des questions sur les actions entreprises pour promouvoir un environnement sain et sur les mesures prises pour lutter contre les inégalités en matière de santé. Les inégalités sociales, territoriales et de genre sont exacerbées par les risques environnementaux, et les déterminants de santé s'additionnent, accentuant les disparités entre différents groupes de population.

De nouveaux défis tels que la déforestation, la dégradation des écosystèmes et le réchauffement climatique impactent la médecine de demain. Le concept «One Health» ou «Une seule santé» vise à intégrer ces multiples facteurs environnementaux dans l'amélioration de la santé. Lors du congrès à Marseille en septembre 2023, une réflexion approfondie a été menée sur ce sujet à travers un atelier dédié, mettant en évidence que la santé humaine est indissociable de la santé environnementale. Les populations vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les femmes et les précaires, sont particulièrement exposées aux risques environnementaux. Les discussions ont souligné l'importance d'intégrer le concept «Une seule santé» pour enrichir notre approche et répondre de manière globale et durable aux enjeux de santé.

Santé et environnement

Les mutualistes reprennent l'initiative

Avec plusieurs de ses Groupements, la Fédération a participé à la mobilisation mutualiste contre les pesticides. Celle-ci a permis de rassembler des acteurs associatifs, syndicaux et politiques au niveau national (colloque au Sénat le 5/02) et européen

(à Bruxelles, le 11/04). Ces initiatives permettent de remettre à l'agenda des politiques publiques la question des risques professionnels et du suivi qui doit en être fait et de faire émerger des propositions nouvelles sur la question émergente des pesticides.

Fortes de l'expérience du combat contre l'amiante dans l'environnement professionnel, les Mutuelles de France entendent élargir la prise en compte des déterminants sociaux, économiques et environnementaux dans une approche de « santé globale ». Il s'agit d'une thématique de mobilisation, déjà abordée lors du Congrès de Marseille, et qui devra faire encore l'objet d'un important travail, en interne comme en externe, pour transformer durablement le regard et les pratiques sur ces enjeux cruciaux.

Une fédération qui se bat pour l'effectivité des droits

Veille parlementaire

Un suivi nécessaire face au concours Lépine sur les sujets santé

L'année parlementaire écoulée a été riche en activités pour la Fédération, qui s'est mobilisée sur tous les fronts pour défendre le modèle mutualiste et le droit à la santé. Projets de loi (d'origine gouvernementale), propositions de loi (d'origine parlementaire), missions parlementaires, groupes d'étude, rapports d'information... En assurant le suivi de ces travaux en lien avec la FNMF, la Fédération s'est attachée à promouvoir la mutualité comme actrice de santé et de protection sociale solidaire, tout en défendant la Sécurité sociale.

Une attention particulière a été portée à la mission d'information sénatoriale sur l'augmentation des compléments santé, arme définissant sa cible dans son titre. Ce fut l'occasion de réexpliquer, à l'occasion d'une audition, de quoi les cotisations mutualistes sont faites, sur la base de notre gestion non-lucrative, ou de tenter d'éclaircir le quiproquo sur les « frais de gestion », qui sont en réalité constitués notamment de l'ensemble des prestations non financières aux adhérents (information, prévention, ...).

Ce travail de veille a également nourri, en écho, les interventions des élus dans la presse (Viva, Miroir Social, Alternatives économiques).

Fin de vie

Un engagement mutualiste entravé par la dissolution de l'Assemblée nationale

Les Mutuelles de France sont signataires du Pacte progressiste sur la fin de vie depuis le 10 mars

2023, aux côtés de la FNMF parmi 18 grandes organisations de la société civile. Jonathan Denis, président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), et Matthias Savignac, président de MGEN, sont les porte-parole de cette coalition : « Ce pacte entre nos organisations s'est mis en œuvre de façon très naturelle : nous partageons un socle de valeurs commun et nous voulons porter notre voix dans le débat public. Celle de ceux qui sont favorables mais ne sont pas organisés pour le faire savoir. Le pacte progressiste va désormais s'incarner dans les régions, avec des actions communes organisées par les membres. »

Nous avons suivi de près le projet de loi « relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie » et les progrès qui l'ont enrichi lors de son examen devant la commission spéciale. Malheureusement, la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République le 9 juin dernier a annihilé ce travail parlementaire. En effet, à la fin de chaque législature, les textes qui étaient en cours d'examen sont archivés. Tout est à recommencer.

Bataille contre la réforme de l'AME & Loi immigration

La santé pour toutes et tous, au cœur du projet mutualiste

Depuis 1974, pas moins de 29 lois – sans compter, donc, les décrets et autres circulaires ministérielles ou interministérielles – ont changé les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. C'est une sorte d'obsession du débat public depuis un demi-siècle qui se traduit par une grande instabilité du droit qui, en elle-même, complique considérablement la vie des personnes concernées. La dernière loi en date a été présentée en Conseil des ministres le 1er février 2023. Elle a été adoptée, après un débat extrêmement houleux, le 19 décembre 2023. Le texte prévoit des quotas migratoires, le durcissement du regroupement familial, un délai de carence pour l'ouverture des prestations sociales non contributives aux étrangers...

Le débat n'a pas agité que le parlement. La société civile s'est beaucoup investie dans cette question essentielle et, également, à forte teneur symbo-

lique puisqu'elle touche à la mise en œuvre – ou non – du principe républicain de Fraternité.

C'est pourquoi, la Fédération a suivi de près le débat parlementaire et s'est investie dans le débat public : contacts et débat avec nos partenaires, syndicats et ONG de défense des droits humains. Le point d'orgue de cette mobilisation a été la grande manifestation du 21 janvier 2024 demandant au président de la République de ne pas promulguer la loi largement censurée par le Conseil constitutionnel.

Un point a particulièrement retenu notre attention : le sort réservé à l'Aide médicale d'État que le projet de loi initial entendait supprimer. Une telle suppression serait un non-sens humain, sanitaire et financier. Humain car l'état de santé ne dépend du statut administratif d'une personne. Sanitaire, car en refusant de prendre en charge une partie de la population vivant sur son territoire, on prend le risque de laisser se propager des affections qui peuvent devenir hors de contrôle. Financier, car quand l'état de santé des personnes est très dégradé, ils sont forcément pris en charge par le système hospitalier et que ça engage un coût plus élevé que s'ils avaient été pris en charge en temps et en heure. Présente dans le projet de loi initial déposé par le ministre de l'Intérieur, renforcée par les parlementaires de droite et d'extrême droite main dans la main, elle a finalement été retirée en cours de débat. En échange, la première ministre de l'époque s'est engagée par écrit auprès des parlementaires à supprimer l'AME par voie réglementaire. Les vicissitudes politiques de l'année 2024 (remaniement ministériel, élections européennes, dissolution et élections législatives anticipées) font que, pour l'instant, le dispositif d'AME, déjà dégradé par de précédentes réformes, n'a pas été supprimé. La FMF et les nombreux partenaires avec lesquels elle travaille sur ce sujet demeurent vigilants et mobilisés.

Contre un budget inique, un combat partagé

L'examen des Projets de Lois de Financement de la Sécurité sociale sont, chaque année, des moments déterminants pour la politique de protection sociale. Malgré l'information tardive des parties prenantes, la Fédération s'attache à produire une analyse détaillée, à la partager avec les acteurs politiques, mutualistes et syndicaux. 2024 a malheureusement été dans la continuité de l'agenda politique et austéritaire d'E. Macron avec la poursuite d'économies pour la Sécu et l'hôpital, des exonérations au bénéfice des plus riches et au détriment de la population. Les mesures cosmétiques ne contribuent pas aux réformes structurelles nécessaires et ne font pas oublier le définancement accéléré de la Sécurité sociale. Pour la 2e année consécutive en effet, le budget voté est en baisse si l'on tient compte de l'inflation. Cette analyse a conduit malgré le recours au 49-3 face aux parlementaires, pour la première fois de manière si homogène et quasi-unanime, à des votes ou des prises de positions défavorables dans presque toutes les instances de la démocratie sanitaire et sociale au plan national.



Le PLFSS pour 2025 est pire encore. Le projet actuellement en discussion au parlement franchit un nouveau cap avec la réduction de 10 points du remboursement des consultations médicales qui transfert vers les assurés sociaux, via les complémentaires santé pour ceux qui en ont, 1,1 milliard de dépense. L'ONDAM est toujours volontairement sous-estimé. Un budget de crise qui aggrave la crise.

Franchises médicales

Doublement des franchises et participations forfaitaires : une mesure dangereuse

Depuis l'origine, les franchises médicales et participations forfaitaires constituent des obstacles à l'accès aux soins. Leur doublement, décidé dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2024, sans vote au Parlement, va encore aggraver la situation.

Notre mouvement, aux côtés de nombreux acteurs de santé, a dénoncé cette mesure qui n'aura qu'un bénéfice limité (800 M€ en année pleine) pour des effets pervers durables en termes de renoncement aux soins des patients, de respect de la promesse républicaine au droit à la santé et finalement d'adhésion au système de protection sociale solidaire.

« Inefficaces parce que dangereuses pour la santé », voilà résumée l'analyse des Mutuelles de France. Nous continuerons, sans relâche, de dénoncer ces dispositifs d'entrave au droit à la santé.

Une force mutualiste qui pèse

Chantier « Mutualité à 10 ans »

L'essentiel du travail reste devant nous

Depuis Janvier 2024, la Mutualité Française a engagé un chantier « Mutualité à 10 ans » en préparation du Congrès qui aura lieu en juin 2025 à Agen.

Articulé autour d'un Comité de Pilotage politique composé des Vice-Présidents de la Fédération, ce chantier a été décliné en trois Groupes de travail : risques courts, santé ; risques longs, prévoyance, retraite ; modèle mutualiste, diversification, singulièrement pour le L3. Ils ont travaillé selon un calendrier dense d'auditions et de réunions sur le premier semestre 2024.

Le Fédération a contribué dans chacun d'entre eux et porté la voix des Mutuelles de France, pour une Sécurité sociale de haut niveau et un système de santé effectivement accessible à toutes et tous, prenant notamment appui sur notre campagne contre les taxes.

Ces travaux débouchent sur de premières propositions qui seront soumises au débat de l'Assemblée générale de la FNMF. Ils suivront leur cours notamment au travers d'initiatives dans les Unions Régionales, autant d'occasions pour notre mouvement de faire entendre sa voix singulière et exigeante.

Avenir des UT et des UR

L'avenir de la Mutualité actrice locale de l'offre de soins, se joue dans les Unions Territoriales

Succède aux périodes de création des Grands groupes mutualistes puis de consolidation, une

séquence de déploiement plus opérationnelle des stratégies développées et désormais -presque- assumées, y compris dans la prise d'indépendance vis-à-vis de la démarche fédérale de la Mutualité.

Cela se traduit, sur le terrain des livres 3, par l'accélération de la stratégie de captation du bien commun que constituent les Unions Territoriales. En parallèle, des UT ont fusionné, souvent dans un contexte économique fragile, parfois pour se trouver en cohérence avec l'échelon régional.

Notre démarche est d'interroger systématiquement, dans ces projets, le bénéfice pour les mutualistes et pour le territoire. Cet intérêt général se trouve normalement décliné dans le projet de santé de l'UT ; précaution dont s'embarrassent rarement ces démarches de captations et/ou des fusions.

Notre mouvement s'est mobilisé, partout dans les territoires pour faire obstacle, en affirmant nos positions, en les partageant et en mobilisant les opposants. S'ils ne sont pas toujours couronnés de succès, ces combats portés de manière constante et unanime par les Mutuelles de France, contribuent toujours à valoriser et préserver la démarche fédérative et font bouger des lignes.

L'avenir des UT comme maison commune des mutualistes et outil local d'une action cohérente et déterminée au plus près des populations se joue certainement dans les toutes prochaines années. Les Mutuelles de France continueront de porter cette voix singulière et exigeante.

Les Mutuelles de France dans la Mutualité

Une approche fédéraliste exigeante

Dans l'ensemble des instances où elles sont représentées, les Mutuelles de France portent une voix cohérente et néanmoins exigeante vis-à-vis de la Mutualité.

C'est en ce sens qu'à l'occasion des JRMF 2023, Jean-Paul Benoit a représenté notre mouvement sur le sujet de la protection sociale durable ; que

Martine Mas est intervenue lors de l'AG de la FNMF et lors de la Journée des Dirigeants Effectifs sur le sujet de l'accès aux soins.

De ce point de vue, les travaux sur l'empreinte mutualiste contribuent à donner du sens et créer du collectif au sein du mouvement mutualiste : nous y avons contribué depuis sa conception suite au Congrès de Marseille de la FNMF en 2022 et continuerons à le faire dans les années à venir.

Les Mutuelles de France, actrices de l'ESS

Congrès d'ESS France et groupe de travail fédéral ESS

La loi Hamon a eu 10 ans

Le 31 juillet 2014, il y a presque dix ans, la France adoptait une loi-cadre pour l'économie sociale et solidaire (ESS), communément appelée « loi Hamon ». Cette reconnaissance formelle de l'ESS par les institutions a soulevé et soulève encore plusieurs questions essentielles : Pourquoi et pour qui élaborer une telle loi-cadre ? Quelle définition et quel périmètre pour l'ESS ? Quelles perspectives et défis pour l'ESS dans les années à venir ? Quel rôle pour la Mutualité et la Fédération des mutuelles de France ? Ces questions ont été au cœur d'un atelier lors de notre Congrès à Marseille, où nous avons réaffirmé notre engagement au sein de l'ESS, une économie centrée sur l'humain et l'environnement. Les discussions ont souligné l'importance de la citoyenneté économique, rappelant que l'économie doit redevenir un espace de décision collective.



Les débats se sont poursuivis au sein du groupe de travail fédéral ESS, qui a, cette année encore, coordonné les représentants dans les instances de l'ESS et favorisé les échanges sur les problématiques rencontrées. Réuni à plusieurs reprises, ce groupe a apporté une contribution significative au congrès d'ESS France, mettant en avant deux

priorités principales :

1. Création d'un «index Économique, Social et Environnemental» (ESE) : Cet index vise à renforcer l'éthique et les bonnes pratiques au sein de l'ESS et au-delà, en évaluant et orientant les entreprises vers des pratiques plus sociales et environnementales.
2. Sortie du tout lucratif : Proposer qu'à l'horizon de dix ans, tous les financements publics soient dirigés vers des secteurs non lucratif, afin de garantir que les activités de santé, sociales et médico-sociales échappent aux logiques de rentabilité et de profit.

Le congrès d'ESS France s'est tenu les 12 et 13 juin 2024 dans un contexte particulier. L'objectif initial de ces journées était «d'écrire les 10 prochaines années de l'ESS». Cependant, l'actualité a fortement influencé le déroulement du congrès. Les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire ont adopté, une résolution appelant à lutter « contre une extrême droite qui représente l'exact contraire de ce que nous sommes », inscrivant ainsi l'ESS au cœur du mouvement social. Malgré ces incertitudes, Benoît Hamon, nouveau président d'ESS France, a esquissé les grands axes de la feuille de route du mouvement pour les années à venir. Il invite à imaginer «un futur où l'économie sociale et solidaire serait la norme !»



Les Mutuelles de France un réseau militant dynamique

Des outils et des temps pour agir

Site internet

Le nouveau site a trouvé sa place

Mis en place au début de l'année 2023, le site internet de la Fédération centralise les ressources et informations essentielles pour le grand public et les membres de notre mouvement. Le site est régulièrement enrichi avec des articles politiques sur le droit à la santé et les actualités pertinentes, assurant une alimentation continue de contenu informatif et engageant.

Il agit également comme une carte de visite pour les différents acteurs, en présentant l'histoire et la spécificité de la Fédération. Le site regroupe également toutes les campagnes menées par la

Fédération, facilitant ainsi leur accès et leur suivi pour les intéressés. De plus, un espace militant a été spécialement créé pour partager, en un lieu unique, toutes les productions de la Fédération, permettant aux militants de se tenir informés et d'y trouver des outils pour militer : tracts, argumentaires... Cet espace du faire-ensemble numérique contribue à renforcer l'efficacité de notre mouvement.

Les Mutuelles de France à la Fête de l'Humanité

En 2024, une mobilisation inédite

En 2024, la volonté des organisateurs de la Fête a rencontré le souhait de la Fédération de mieux donner à voir nos expertises et nos prises de position. De cette rencontre est né un espace de 450 m² orienté vers la prévention, la détente et le repos des visiteuses et visiteurs de la Fête.

Soutenant l'intervention fédérale, portée par les militants de nombreux groupements, 5 mutuelles ont aussi fait le choix d'une présence plus forte et ont pu présenter leur savoir-faire en matière de prévention. Ici, ce sont plus de 4000 personnes qui ont été rencontrées.

L'espace Débats a permis, sur les 3 jours, la tenue de 6 échanges et 2 cartes blanches aux partenaires ; séquences qui ont mobilisé une vingtaine de partenaires et toutes regroupé de 40 à plus de 100 festivaliers.

L'espace politique a permis de recueillir, sur place, presque 300 signatures supplémentaires de la carte postale pétition et d'avoir des dizaines de discussions politiques et mutualistes sur la santé et notre système de protection sociale solidaire, notamment à l'appui du trivium poursuivi mutualiste.

Grâce à la mobilisation des militants et salariés, venus des quatre coins de France, notre mouvement a pu s'adresser largement au grand public, aux militants et dirigeants du mouvement social présents sur la Fête. En plus de la présence sur place, les publications ont été vues sur Instagram plus de 3000 fois.

La Fête a été l'occasion d'une mobilisation de toute notre mouvement au cœur du mouvement social.

FAIRE UNE PAUSE À **l'Escale**
Mutuelles de France

Les Mutuelles de France ont imaginé l'Escale un lieu de détente, de découvertes et d'engagement, en collaboration avec la Fête de l'Humanité. Viens faire une pause au cœur du festival, place Jean Jaurès face à l'Agora !

Un espace inédit proposant :

- ESPACE DÉTENTE
- DÉBATS ET PRÉVENTION
- BAR À SOFT GRATUIT

NOUVEAUTÉ 2024
Pour prolonger le moment de calme, l'Escale est ouverte sur un lieu de détente de 300m² avec transoms et parasols pour te ressourcer avant de poursuivre ton voyage au cœur de la Fête !

80 ans de la Sécu & 80 ans du CNR

Un anniversaire pour l'avenir

La Sécurité sociale est la traduction d'un des projets-clés du programme du Conseil national de la Résistance, Les Jours heureux, adopté le 15 mars 1944 : « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

L'ordonnance du 4 octobre 1945 prévoit, dans son article 1 : « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toutes natures susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »

La Sécurité sociale aujourd'hui a largement évolué par rapport à son projet originel. L'IRDES a recensé pas moins de 21 plans de réforme de la Sécurité sociale en France entre 1975 et 2005. Les réformes ont commencé avant 1975 et se sont poursuivies depuis. Sous couvert de combler des déficits, elles ont porté atteinte au projet initial. Trois exemples structurants :

- Les caisses de Sécurité sociale étaient gérées par des administrateurs élus par les assurés. Les syndicats de salariés détenaient 75% des sièges tandis que 25% étaient réservés aux représentants patronaux. Ça n'est plus le cas depuis les ordonnances Jeanneney de 1967 qui ont supprimé l'élection et composé les Conseils en deux moitiés désignées par les organisations représentatives : 50% représentant les salariés et 50% représentant les employeurs. Cette répartition a ensuite évolué avec la création d'un 3e collège où siège notamment la FNMF.
- Le budget devait en être sanctuarisé, indépendamment du budget de l'État, afin de ne pas « subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières », pour reprendre les mots de Pierre Laroque, son premier directeur général. Ce n'est plus le cas depuis la réforme Juppé de 1995 qui confie au parlement le soin de se prononcer sur un « projet de loi de financement » établi par le gouvernement, et encore moins depuis 2018,



quand le gouvernement s'est affranchi de son obligation de compenser, dans le budget de la Sécu, les pertes de recettes engendrées par les exonérations qu'il décide.

- La Sécurité sociale résulte de la conviction que c'est « en libérant les travailleurs de l'obsession permanente de la misère qu'on permettra à tous les hommes et à toutes les femmes de développer pleinement leurs possibilités, leurs personnalité », comme le rappelait le ministre Ambroise Croizat, ministre du travail artisan de sa mise en œuvre à la sortie de la 2ème guerre mondiale. Les obstacles financiers à l'accès aux soins volontairement maintenus, les conditions d'éligibilités aux allocations de solidarité, les discours publics focalisés sur le travail censé émanciper par lui-même indépendamment des revenus qu'il procure, sont en contradiction profonde avec la philosophie initiale du projet de Sécurité sociale.

Aujourd'hui, la Sécurité sociale n'est vue par le grand public que comme l'opérateur, le financeur

en déficit chronique, remboursant les soins de ville et les hospitalisations. Une sorte de gros assureur public dirigé par le gouvernement. L'anniversaire « officiel » risque de se résumer à une célébration de l'institution par elle-même, prétexte d'une récupération par le gouvernement d'un geste politique dont il ne défend pas le fond.

Au contraire, la Mutualité, et singulièrement les Mutuelles de France, se sont attachées à maintenir le cap initial du système de protection sociale dont la France s'est dotée en 1945 :

- La Mutualité conserve un système de gouvernance démocratique qui irrigue son fonctionnement et nourrit sa capacité d'innovation.
- La Mutualité s'attache à proposer un système de couverture complémentaire santé aussi solidaire que possible, même dans le cadre d'une réglementation qui pousse à déstructurer toute solidarité.
- La Mutualité reste mobilisée autour de la prévention et de l'innovation en santé, action sociale et protection sociale, comme le prévoyait l'ordonnance du 19 octobre 1945 qui précise que « le propre de la mutualité a toujours été d'ouvrir la voie à des réalisations sociales nouvelles ».

C'est pourquoi nous entendons appuyer ces 80 ans de la Sécurité sociale sur les textes fondateurs, les débats et analyses qui ont présidés à cette réforme majeure de notre société contemporaine. Notre démarche n'est pas de célébrer la nostalgie d'un passé qui n'est plus mais d'actualiser la logique initiale vertueuse de la Sécurité sociale à la lumière des enjeux contemporains : déstructuration, mécanisation, technologisation du monde du travail, changement climatique, transition démographique, développement du numérique, etc. Nous voulons nous saisir de cet anniversaire pour redonner plein sens à son ambition première, qui reste d'une actualité criante et se retrouve dans notre cahier revendicatif visant à « mettre la population en sécurité sociale ».

Cet anniversaire aujourd'hui en préparation, autour d'un groupe projet composé des groupements volontaires, rythmera l'année 2025 des Mutuelles de France avec des colloques, des rendez-vous territoriaux et la publication d'un livre collectif.

Faire entrer notre histoire dans l'Histoire !

La mission historique répond à deux enjeux principaux : inscrire notre histoire politique et mutualiste dans l'Histoire de la société française, d'une part, améliorer et partager notre connaissance de notre propre histoire, d'autre part. Elle a une double utilité. L'histoire d'un mouvement minoritaire et contestataire, son inscription dans le temps long des grandes évolutions de la société française, est source de légitimité. Nous donner la possibilité de livrer notre vision de l'histoire sociale c'est saisir une opportunité de peser sur la trajectoire historique que nous connaissons.

Depuis son lancement, la mission historique de la FMF a réalisé :

- 27-29 octobre 2020 : exposition pour le congrès de Brest, toujours disponible en trois formats : numérique, chaussettes (2 x1 mètres), affiches (60 x 80 centimètres).
- Octobre 2021 : parution du livre La Mutualité en mouvement (Viva Edition), disponible en deux formats : livre papier (plus de 1 000 exemplaires vendus) et livre numérique consultable sur le site de la fédération depuis mai 2023.
- 7 novembre 2022 : contribution au colloque « Louis Calisti (1922-2005), militant pour « le droit à la santé », en marge de l'Assemblée générale annuelle des Mutuelles de France.
- 23 octobre 2023 : journée de formation historique dans le cadre du parcours de formation des nouveaux administrateurs.
- 11 décembre 2023 : signature de la convention de dépôt d'archives à caractère historique de la Fédération des mutuelles de France avec le CEDIAS-Musée social.
- 8 et 9 avril 2024 : formation de formateurs autour de la formation historique pour démultiplier les formations dans les territoires. Deux de nos partenaires, l'UGICT-CGT et l'ANDEVA ont également suivi ce temps de formation. Des formations décentralisées vont maintenant démarrer

Pour la recherche pour une protection sociale solidaire !

Le prix Louis-Calisti a été lancé en 2022 (voir rapport d'activités 2023), année du centenaire de la naissance de Louis Calisti, militant syndical et militant mutualiste, ancien résistant, qui a compté dans l'histoire de la protection sociale en France dans la deuxième moitié du 20e siècle. Pour créer ce prix, la Fédération des mutuelles de France a noué un partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès - première des fondations politiques françaises qui promeut le progrès et la démocratie- et le magazine mutualiste de la santé engagée Viva, édité par la coopérative de la Vie Mutualiste.

Pour la première édition, 12 candidatures ont été reçues : 5 en droit, 4 en sociologie, 2 en économie et 1 en sciences de gestion. 8 femmes et 4 hommes ont préparé leurs thèses ou mémoire de master II dans 10 établissements différents : Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), École des hautes études en sciences sociales (EHESS), universités de Lille, Lorraine, Lyon 1, Montpellier, Nanterre, Sorbonne Paris-Nord, et Sorbonne Université.

Après avoir travaillé tout l'été pour découvrir les travaux soumis à son examen, le jury s'est réuni le 5 septembre 2023. Il a décidé d'attribuer le prix Louis-Calisti 2023 à Coralie Larrazet pour sa thèse de droit soutenue en 2021 à l'Université de Lorraine : la solidarité dans la protection sociale des travailleurs non-salariés. Le prix spécial du jury a été attribué à Benoit Carini-Belloni pour sa thèse de sociologie soutenue en 2022 à l'université Sorbonne Paris-Nord : Dynamiques professionnelles et spatiales de l'offre de soins primaires. Étude sociologique des centres de santé en France (19e – 21e siècles).

Le prix Louis-Calisti lui a été remis lors de notre congrès de Marseille des Mutuelles de France par Patrice Fort, vice-président de la FMF qui préside le jury.

La deuxième édition a suscité 6 candidatures : 1 en sociologie et 5 en économie. Les 4 femmes et

2 hommes ont préparé leur thèse ou mémoire de Master 2 dans 6 établissements différents : universités Lyon 2, Sorbonne-Paris-Nord, Grenoble – Alpes, Lille, Paris-Dauphine et Reims. Le jury s’est réuni le 2 octobre 2024. Le nom et les travaux de la ou du lauréat seront dévoilés lors de l’Assemblée générale 2024 de la FMF.

Les deux premiers lauréats

Alors que le droit de la protection sociale s’est largement construit en articulation avec le droit du travail salariés, notamment dans la deuxième moitié du 20e siècle, Coralie Larrazet explore le droit de protection sociale des travailleurs non-salariés, domaine incontournable avec l’émergence des travailleurs de plateforme numérique et le développement de l’auto-entreprenariat, souvent synonymes de précarité. Fait notable, la thèse de Coralie Larrazet formule une série de propositions et de pistes de réflexion pour que le droit contribue à la justice dans la protection sociale des travailleurs non-salariés.

Si la recherche d’un avenir solidaire est la raison d’être du prix Louis-Calisti, l’histoire en est un terrain souvent fertile. C’est pourquoi le jury ne pouvait ignorer le travail également remarquable, de Benoit Carini-Belloni. Il a reçu le prix spécial du jury. Sa thèse de sociologie étudie les mouvements socio-historiques des centres de santé en France depuis le 19e siècle. A travers l’étude des différentes formes d’organisations, de gestion, à travers les différentes logiques professionnelles à l’œuvre dans les centres de santé, Benoit Carini-Belloni étudie une part de l’histoire de la mutualité en France.

Le Congrès de Marseille

Rendez-vous au Pharo

Une dynamique politique prometteuse

Notre dernière AG a eu lieu en clôture du Congrès de Marseille. Celui-ci a réuni 400 personnes pendant 3 jours, avec des travaux de qualité, un espace Partenaires fournis ; tout cela au Palais du Pharo offrant une vue imprenable sur le Vieux port et sur la mer.



Réussite logistique, condition d’un bon déroulé, le Congrès a surtout été une réussite politique, un lieu d’échanges riches et prometteurs que nous avons d’ailleurs poursuivis depuis, notamment dans le cadre du Collectif stratégique et avec plusieurs partenaires (Fondation Jean-Jaurès, Cima, Andeva, Ugict, Collectif Nos Services Publics, INRAE, ...).

Les travaux de plénières et d’ateliers ont permis à la fois d’avoir une appréhension large et circonstanciée du contexte et de chercher à décliner des solutions pour le quotidien des adhérents et des groupements. L’ensemble de nos travaux a été suivi et mis en dessins par une dessinatrice pour faciliter l’appréhension collective des idées échangées.

Retrouvez sur notre chaîne Youtube les vidéos des séances plénières.

Un rassemblement mutualiste ouvert sur la société

Nous avons reçu, tout au long de notre congrès de nombreux intervenantes et intervenants marquants, venant du monde mutualiste, politique, universitaire, scientifique et du mouvement social.

Sont intervenus devant notre congrès, en plénière ou en atelier :

- **Haud Guéguen**, philosophe, professeure au Conservatoire national des arts et métiers.
- **Jérémie Peltier**, directeur général de la Fondation Jean-Jaurès
- **Audrey Garino**, adjointe au maire de Marseille chargée des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits.
- **Claire Thoury**, présidente du Mouvement associatif, membre du Conseil économique, social et environnemental.
- **Eric Chenut**, président de la FNMF.
- **Jean-Pascal Labille**, secrétaire général de l'UNMS Solidaris.

- **Laurent Brun**, administrateur de la CGT représentant Sophie Binet, secrétaire générale.
- **Sébastien Chaillou-Gillette**, directeur de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Île-de-France.
- **Hubert Pénicaud**, administrateur du Mouvement associatif, responsable national de la Croix-Rouge chargé du développement de la participation et de la démocratie.
- **Fanélie Carrey-Conte**, secrétaire générale de la Cimade.
- **Vincent Beaugrand**, trésorier du Collectif Nos services publics.
- **Charlotte Siney-Lange**, chercheuse associée au Centre d'histoire sociale du 20e siècle, auteure de La Mutualité, grande semeuse de progrès social.
- **Agathe Le Berder**, secrétaire générale adjointe de l'UGICT-CGT.
- **Thierry Caquet**, Directeur scientifique Environnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).
- **Didier Legrand**, responsable marché Scor.

Enfin, le comédien **Philippe Durand** a donné une représentation de « Paroles de Fralibs », son spectacle écrit et créé pour la Comédie de Saint-Etienne.



La formation militante pour s'enrichir

Parcours de Formation

Un parcours semé d'apprentissages



Une formation du parcours de formation fédéral.

La formation constitue un pilier fondamental de notre démarche mutualiste. Elle permet non seulement de transmettre les savoirs et de diffuser les connaissances, mais aussi de développer des compétences essentielles pour répondre aux défis actuels et futurs du secteur mutualiste. La formation contribue également à l'esprit de solidarité entre élus, en leur permettant de partager des expériences et des bonnes pratiques. De plus, dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe, notamment depuis l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité 2 en 2016, la formation devient un outil indispensable pour garantir que les administrateurs respectent les exigences d'honorabilité et de compétences établies dans le Code de la Mutualité. C'est dans ce contexte que la FMF a mis en place le parcours de formation fédérale « Mutuelles de France », conçu pour soutenir les efforts de formation des groupements à destination de leurs élus et militants. Une première promotion, composée de onze stagiaires, s'est réunie et a suivi six formations communes en 2023 et 2024. Les résultats ont été concluants : le programme a renforcé l'engagement et les compétences des militants, contribuant ainsi au dynamisme notre mouvement. Cette démarche est amenée à se poursuivre pour les années à venir.

Formation historique

Les Mutuelles de travailleurs, outil du mouvement ouvrier

Deux sessions de formation historique se sont déroulées au siège de la Fédération, à Montreuil. L'une dans le cadre du Parcours de formation (voir page XX) et l'autre dans l'objectif de former des formateurs qui pourront eux-mêmes animer des sessions de formation sur l'ensemble du territoire.

Sur le fond, ces formations replacent l'histoire de la mutualité ouvrière et des mutuelles de travailleurs à la fois dans l'histoire de la mutualité en général et dans celle de la société française. L'essor de la mutualité est intimement lié à celui des idées des Lumières au 18e et à l'installation durable de la démocratie en France à la fin du 19e siècle. Le 20e siècle fut, lui, marqué par deux guerres mondiales suivies de la « seconde révolution française » incarnée par la mise en œuvre à partir de 1945 du programme du Conseil national de la Résistance. La révolution ultralibérale, depuis la fin du 20e siècle, remet en cause l'ensemble des conquises sociaux de la Libération.

Le principe retenu pour cette formation est de ne pas proposer une approche historique pour le 21e siècle, trop proche pour bénéficier du recul nécessaire à l'histoire. Cette partie est traitée à l'aide d'un dialogue avec un élu fédéral, Jean-Paul Benoit pour les deux sessions organisées.

Sur la base de cette expérience concluante, d'autres sessions, plus courtes, sont en préparation afin de pouvoir diffuser l'histoire de notre mouvement et de faire comprendre sa place dans l'histoire de France.

MémoMut

Si j'ai bonne mémoire...

« MémoMut » est le nom du concept d'ateliers mémoire proposé par la FMF, né d'une expérience et d'un savoir-faire de professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux. Outil de prévention mutualiste porté par la FMF, ses objectifs sont d'aider les personnes à retrouver confiance en leurs capaci-

tés, de les faire échanger dans un groupe en toute convivialité, de leur apprendre ou réapprendre des techniques pour mieux mémoriser, de leur permettre de se réapproprier des méthodes sur des bases de techniques ludiques.

Les formations à ce concept permettent aux militants d'animer des sessions de stimulation cognitive sur la mémoire sensorielle, visuelle, auditive, visuo-spatiale, intellectuelle. Deux formations ont été organisées, MémoMut 1 les 22, 23 et 24 novembre 2023 avec 10 participants et MémoMut 2 les 6 et 7 juin avec 6 participants.

Communiquer nos idées

*Calendrier des messages,
réunion des communicants
des groupements*

Des outils pour partager nos convictions et nos valeurs

La communication politique de la Fédération s'organise autour d'un calendrier spécifique qui structure les prises de position publiques de la Fédération. Ce calendrier permet de planifier les messages tout au long de l'année et garantit une réactivité face aux événements marquants.

Ainsi, la Fédération s'exprime régulièrement sur divers sujets liés à la santé, à la protection sociale, et plus largement aux enjeux sociétaux, le plus souvent à l'occasion de journées mondiales. Cette méthode de travail nous permet d'approfondir des questions, de faire le point sur les réflexions du mouvement à propos des sujets abordés et de fournir aux militants mutualistes et au grand public des perspectives sur les questions d'actualité.

Les messages portés par ces communications s'articulent autour de deux axes majeurs :

- L'accès aux soins pour tous : par exemple l'endométriose ou bipolarité. La Fédération et ses adhérentes se font les porte-parole des enjeux qui touchent la santé de millions de personnes et plaide pour que l'accès à des soins de qualité ne soit jamais un privilège, mais un droit fondamental.
- Un engagement sociétal sans faille : lutte contre les LGBTIphobies, soutien aux réfugiés, promotion du « zéro discrimination ». Notre mouvement s'affirme comme acteur et promoteur d'une société plus juste et inclusive.

Une à deux fois par an, les personnes en charge de la communication dans les groupements adhérents sont invitées à une réunion d'échange et d'information. C'est au cours d'une de ces réunions qu'il a été décidé, d'un commun accord, de créer un canal WhatsApp dédié aux commu-

nicants pour faciliter la coordination et renforcer l'impact des communications de la Fédération et des Groupements.

Infolettre militante et institutionnelles

Rendez-vous dans les boites mails

L'avec l'infolettre institutionnelle et l'infolettre militante, la FMF donne rendez-vous régulièrement dans les boites mail. La première est adressée à l'ensemble de nos contacts extérieurs (élus, mouvement social, associations, ONG) et vise à mettre en lumière nos préoccupations, nos combats et notre engagement militant pour le droit à la santé. La seconde, destinée aux militants, véhicule des outils pour agir, discuter, argumenter, réfléchir.

Les infolettres en chiffres

Infolettre institutionnelle :

- 220 destinataires
- 34% de taux d'ouverture

Infolettre militante :

- 237 destinataires
- 40% de taux d'ouverture

L'engagement mutualiste

Mutuelles de France

Édition du 01 octobre 2024

L'accès médical de l'état - AMI - doit être accessible sans délais et sans conditions à toute personne sur les territoires. La remettre en cause est irresponsable, contraire aux droits humains et à la santé publique. La maladie et le besoin de soins ignorent le statut administratif et l'origine des personnes.

Jean-Paul Benoit
Président de la Fédération des mutuelles de France

À retrouver dans cette lettre

Actualité nationale : les Mutuelles de France ont fait l'escalade à la 89^e Fête de l'Humanité
Partenariat : SOS MEDITERRANEE : 2^e concert pour sauver des vies à Marseille le 5 octobre
Livre II / Livre III : un projet de loi de Financement de la Sécurité sociale lourd de dangers
Actualité locale : formation sur l'histoire des Mutuelles de France auprès des nouveaux délégués de la MCRN à Nantes
Agenda : suivez nos actualités

Réseaux sociaux

Densifier notre présence pour partager nos messages

Si le « clictivisme » a une efficacité relative, la présence des Mutuelles de France sur Internet et les réseaux sociaux contribue à rendre plus visibles nos messages, auprès des institutionnels, des militants et plus largement encore.

Suivant un calendrier des messages partagés avec l'ensemble des Groupements, la Fédération a réalisé XX publications dans l'année sur nos 3 réseaux sociaux ouverts (Facebook, LinkedIn et X – ex-Twitter). Ils relayent les prises de position des Mutuelles de France ainsi que les articles thématiques mis en ligne sur le site Internet. Avec la mise sur pied d'un Groupe opérationnel de communicants, nous avons cherché à mieux partager nos contenus.

À l'automne 2024, la Fédération a lancé son compte Instagram, notamment dans la perspective de la Fête de l'Humanité et du concert de soutien à SOS Méditerranée.

Les réseaux sociaux en chiffres

LinkedIn

- 909 abonnés fin octobre 2024
- + 451 abonnés en 1 an
- Nombre de personnes touchées par nos publications : 17 067

Facebook

- 596 followers fin octobre 2024
- + 53 followers en 1 an
- Nos publications ont été vues 3 500 fois

X (ex-twitter)

- 1868 abonnés
- + 47 abonnés depuis un an

Dans le débat public

Depuis l'AG 2023, la Fédération a publié 10 communiqués de presse diffusés à quelques centaines de journalistes traitant des questions sociales, de santé, de médico-social, de protection sociale. Ils alimentent le travail de celles et ceux qui ont pour métier d'informer et placent le projet mutualiste au cœur de son époque.

Systematiquement publiés le site internet fédéral et sur les réseaux sociaux, ils sont aussi adressés aux présidents et directeurs des groupements adhérents, représentants FMF dans les UT et les UR et auprès des partenaires. Ce sont donc des outils largement partagés.

- **10 octobre 2023** – Les Mutuelles de France appellent à participer à la journée d'action intersyndicale du 13 octobre « contre l'austérité, pour les salaires et pour l'égalité femmes-hommes »
- **8 novembre 2023** – Suppression de l'aide médicale d'État votée par le Sénat : une décision scélérate !
- **10 novembre 2023** – Les adhérents de la Fédération des mutuelles de France s'engagent contre le gaspillage et la surconsommation en partenariat avec les enseignes Écouter Voir et les Lunettes de Zac
- **7 décembre 2023** – LFSS 2024 : le gouvernement fait de la santé de la population sa variable d'ajustement comptable
- **11 janvier 2024** – Après le vote de la loi asile-immigration, les militants mutualistes répondent à l'appel et marchent « pour la liberté, l'égalité, la fraternité »
- **10 juin 2024** – Agir en mutualiste pour écarter le danger qui vient
- **1^{er} juillet 2024** – L'urgence du Front républicain pour éviter le pire
- **8 juillet 2024** – Après le 2^e tour des législatives : restons mobilisés !
- **2 octobre 2024** - Les Mutuelles de France saluent la mémoire de Jean-Pierre Davant, ancien président de la FNMF
- **24 octobre 2024** - Les exonérations de cotisations sociales s'exonèrent de la justice sociale la plus élémentaire

Nos partenariats

CGT

De nouveaux échanges avec la Confédération

La venue de la direction confédérale de la CGT au Congrès de Marseille en septembre 2023 a permis d'amorcer des échanges au premier niveau qui se sont traduits par l'établissement, pour 2024, d'une convention de partenariat et deux apparitions dans les publications nationales : l'une dans le numéro d'Ensemble d'avril 2024 et l'autre dans le Guide confédéral des partenaires et prestataires, édité en juin par la Confédération CGT.

Compte-tenu de l'histoire et des sujets communs de travail, certains Groupements ont d'ores et déjà fait fructifier ces liens dans les territoires ; au périmètre de la Fédération, le travail se poursuit.

Congrès fédération CGT des Services publics

Alerter sur les chausse-trappes de la réforme de la protection sociale complémentaire dans les fonctions publiques



La fédération a participé au congrès de la Fédération CGT des Services publics, à Lille du 6 au 9 novembre 2023. Un vaste stand partagé entre la FMF et les mutuelles adhérentes qui le souhaitaient a permis de discuter avec de nombreux congressistes. Par ailleurs, Pascale Vatel, secrétaire générale de la FMF, est intervenue lors d'une table

ronde consacrée à la réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la Fonction publique territoriale. L'occasion, pour elle, d'alerter les délégués sur les chausse-trappes des négociations avec leurs employeurs, et de souligner la différence entre contrats collectifs et labélisation.

UGICT-CGT

Un partenariat renouvelé

Dans le cadre du partenariat avec l'UGICT-CGT, le Comité de Pilotage, réuni 2 fois dans l'année, a permis d'initier nos travaux communs et d'assurer le suivi. Nous avons ainsi contribué à toutes les publications trimestrielles d'Options, participé régulièrement aux Rencontres qu'organise le journal (présence, intervention sur les violences sexistes et sexuelles...). Nous avons également accueilli un représentant lors de la formation Histoire des Mutuelles de France et échangé sur des possibles contributions croisées en matière de formation. Les projets nationaux se mettent en place, la déclinaison dans les territoires reste un défi.

JEA 2023

Construire l'Économie Autrement

Les Mutuelles de France ont participé à l'édition 2023 des Journées de l'Économie Autrement, organisées à Dijon les 24 et 25 novembre par Alternatives Économiques et ses partenaires. Nous sommes intervenus sur trois temps :

- Le premier par la voix de Martine Mas, trésorière fédérale adjointe, sur les réponses à apporter aux déserts médicaux ;
- Le deuxième sur le sujet du non-recours aux droits et aux soins par l'intermédiaire de Sophie Elorri, administratrice de la Fédération et Présidente de Mutami ;
- Et le dernier, dans le cadre d'un échange avec des étudiants issus de plusieurs Masters ESS venus de toute la France, où Glen Kergunteuil, administrateur fédéral et Président de la mutuelle Entrenous, est intervenu.

Occasion de marquer notre soutien à l'ESS, les JEA sont aussi pour les Mutuelles de France l'opportunité de faire connaître, partager et approfondir nos analyses. L'édition 2024 se déroulera du 28 au 30 novembre et les Mutuelles de France y seront !

ANDEVA

Les Mutuelles de France ont participé au Congrès de l'Andeva

Les Mutuelles de France et l'Andeva travaillent ensemble depuis des décennies, dans les comités locaux autant qu'au niveau national. Les assauts portés par le gouvernement contre l'indemnisation des victimes (refonte envisagée dans le cadre du PLFSS 2024 des prestations de compensations ou fusion du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante) a remis au-devant de la scène sociale, syndicale et mutualiste, le combat nécessaire contre les environnements de travail nuisibles et dangereux.

Au-delà de la participation des militants mutualistes investis dans le mouvement, la Fédération a participé au Congrès de Rouen, tenu le 24 mai 2024 en intervenant par la voix d'Antoine Di Ruzza, dans le cadre d'une table ronde centrée sur la responsabilité de l'employeur et l'indemnisation des victimes d'accidents et maladies professionnelles. Dans cette perspective, les contacts pris ces derniers mois devront se poursuivre pour améliorer la prise en charge effective des pathologies liées au travail ; les mutuelles y sont désormais des actrices attendues.

Collectif Notre Santé en danger

Les Mutuelles de France contribuent aux travaux communs

Depuis 3 ans, la Fédération contribue au collectif Notre Santé en Danger, qui se décline en région avec le soutien de nombreuses mutuelles aux initiatives engagées. A l'automne 2023, un Tour de

France de la santé a été organisé pour alerter notamment sur les mesures prises dans le cadre du PLFSS 2024. Les différentes étapes ont donné lieu à des rassemblements, des manifestations, des débats et actions mettant en relation des acteurs syndicaux, associatifs et mutualistes.

Au sein du collectif, nous partageons de nombreux objectifs de sortie du médical et du médico-social de sa dérive lucrative et financière, et pour un accès aux soins pour toutes et tous. Nous y défendons également une voix singulière pour une Sécurité sociale « 100% financée » et travaillons, depuis l'été, dans le cadre d'un Groupe de travail spécifique sur la question du premier recours. L'objectif est d'aboutir à des propositions dans la perspective des prochains débats sur le PLFSS 2025.

Convergence pour les Services publics Nouvel élan pour les Services publics

Rendez-vous avec des acteurs du mouvement social

La FMF participe depuis plusieurs années aux travaux du collectif « Convergence pour les services publics – nouvel élan pour les services publics », notamment au groupe de travail consacré à la santé et à la Sécurité sociale. C'est l'occasion de faire partager aux autres organisations et militant·e·s membres du collectif nos analyses et notre expertise sur l'avenir de la Sécurité sociale et sur l'organisation du système de santé.

Nous avons pris une part active à la préparation du débat organisé par le collectif à l'occasion du 80e anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance.

Notre présence régulière et active permet de nourrir nos relations avec les organisations du mouvement social qui défendent les services publics et la solidarité.

Collectif Nos services publics

Santé et protection sociale au programme

Nous avons noué des contacts avec Le Collectif « Nos services publics » dès sa création. Fondé par des fonctionnaires qui entendent être actrices et acteurs de leur métier singulier dans une démocratie, il développe une approche exigeante et censée des services publics. La puissance publique structure largement l'accès aux soins et la protection sociale. C'est pourquoi nous avons des échanges réguliers et nous participons pleinement aux travaux qu'il consacre à l'analyse des crises qui secouent le système de santé et à la formulation de propositions pour son avenir.

Fondation Jean-Jaurès

Un nouveau partenariat et des projets

C'est en préparant notre congrès de Marseille, où le directeur général de la Fondation est intervenu au cours de la table ronde d'ouverture, que l'idée de travaux en commun sur les questions de santé et de protection sociale a germé. La plus ancienne fondation de réflexion politique « au service de ceux qui défendent le progrès et la démocratie dans le monde » a marqué son intérêt pour notre mouvement militant pour le droit à la santé et pour l'expertise que nous avons développée au fil des années.

Une première rencontre a eu lieu le 8 décembre 2023 pour repérer les chantiers communs possibles en plus du Prix Louis-Calisti, créé avec l'aide de la Fondation qui a l'expérience d'un prix universitaire. Deux sont d'ores et déjà en cours : la monographie du métier infirmier (voir page 8) et la préparation du 80e anniversaire de la Sécurité sociale (voir page 16). Nous apportons notre expérience et notre réflexion, la Fondation apporte sa capacité à intervenir dans le débat public.

Élémentaire solidarité !

Ce partenariat n'est pas anodin. Il permet une solidarité concrète avec l'ONG humanitaire SOS Méditerranée qui réalise l'indispensable sauvetage en mer des bateaux de réfugiés à la dérive en mer Méditerranée : les noyades ne sont pas un outil de régulation des migrations et les laisser faire est une marque de notre inhumanité collective.

Selon l'Office international des migrations, un organisme de l'ONU, l'année 2023 fut la plus meurtrière du siècle sur les routes de migration. La traversée de la Méditerranée continue d'être la route la plus meurtrière pour les migrants, avec pas moins de 3 129 décès et disparitions recensés, toujours en 2023.

Après le succès populaire et médiatique du concert organisé par les Mutuelles de France au profit de l'ONG en 2023, nous avons renouvelé l'expérience en 2024, rendez-vous était donné aux Docks des Sud à Marseille le 2 octobre dernier.

Plus de 4.500 personnes étaient présentes pour écouter notamment Zamdane et, avec lui une vingtaine d'artistes qui ont animé la scène de 19h à 5h du matin. Portées avec les artistes, les interventions politiques de SOS Méditerranée, de la Fédération, de la Ville de Marseille et de l'ensemble des partenaires mobilisés ont ainsi permis de rassembler plus de 100.000 € pour financer les prochaines sorties en mer de l'Océan Viking.

Contre les idées nauséabondes, sur terre et en mer, le combat continu.



Le concert des Mutuelles de France au profit de SOS méditerranée au Dock-des-Sud à Marseille, le 5 octobre 2024



Accompagner et renforcer les groupements dans un environnement métier en mutation

L'accompagnement aux évolutions de l'environnement réglementaire

En soutien aux analyses politiques, les services de la Fédération des mutuelles de France ont alimenté les groupements en informations techniques et réglementaires à destination de leurs directions opérationnelles.

La FMF a poursuivi son travail d'analyse de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la Fonction Publique en lien avec les mutuelles concernées et les partenaires syndicaux. Elle par-

ticipe aux groupes de travail visant à porter les positions de la Mutualité sur les évolutions de la Sécurité sociale, notamment dans le cadre de la FNM l'UNOCAM, de la CNAM et du CDOC (Comité de Dialogue avec les Organismes Complémentaires). La FMF exerce une veille particulière sur les négociations conventionnelles avec les professions de santé qui ont connu un cycle intense de négociations ces derniers mois.

Des visios régulières d'échange avec les mutuelles sont organisées pour faire le point sur les sujets importants : impact des conventions médicales, suivi des prestations santé, politiques de prévention bucco-dentaire, ...

Comité de suivi de la complémentaire santé solidaire (CSS)

Les Mutuelles de France ont soutenu la mise en place de la CMU dès son origine. Parce que sa transformation en CSS n'a pas permis de solutionner le non-recours à ce dispositif de solidarité, la FMF porte le mandat d'un accès universel et inconditionnel à la santé. Elle défend cette position en représentant les mutuelles gestionnaires au sein du Comité de suivi de la Complémentaire santé solidaire, structure consultative auprès du ministère de la Santé.

Le service juridique en soutien des groupements

Le Service juridique fédéral apporte conseils et expertise dans le cadre d'une permanence de service aux directions et métiers des groupements adhérents des Mutuelles de France. Il assure la défense des intérêts de la fédération et de l'ensemble des entités juridiques dont elle a la gestion.

L'année 2023 a notamment été marquée par le renouvellement du partenariat avec les sociétés Lexagone et Axentis pour des prestations d'accompagnement à la mise en conformité RGPD et de mutualisation de la fonction de Délégué à la Protection des Données à destination des groupements adhérents à la Fédération des Mutuelles de France.

Ces derniers mois, le Service juridique fédéral a également assuré le suivi des évolutions jurisprudentielles et réglementaires relatives à l'acquisition de congés payés des salariés en cas de maladie.

La Fédération au cœur de la gouvernance stratégique des systèmes d'information

Mobilisée de longue date dans les instances stratégiques des systèmes d'information de l'Assurance Maladie, la FMF contribue à la définition des grandes orientations des systèmes d'information et y fait valoir les intérêts de ses membres. Les Mutuelles de France participent ainsi aux instances du GIE SESAM-Vitale et de l'Association Inter-AMC, ainsi qu'au Comité des Stratégies Numériques de la Mutualité française, en valorisant l'expertise de ses membres.

Une participation constante dans l'association inter-AMC

L'association Inter-AMC traduit l'engagement des complémentaires santé pour la généralisation du tiers payant et la levée des obstacles économiques à l'accès aux soins, par la simplification des circuits d'informations avec les professions de santé.



La Fédération des mutuelles de France figure parmi les membres fondateurs de l'association qui conçoit l'architecture du tiers-payant à l'hôpital (avec ROC) comme en médecine de ville.

La FMF fait ici valoir l'expertise de ses mutuelles membres à l'heure du déploiement de ces normes et travaille activement à son extension notamment aux soins dentaires.

L'association sera également le maître d'ouvrage de l'intégration des mutuelles dans l'application Carte Vitale en cours de déploiement.

Partage des orientations stratégiques en matière de données de sante

La FMF exerce une veille constante sur les évolutions majeures affectant ses cœurs de métiers et notamment sur le développement du numérique en santé : appli Carte Vitale, Mutuelles Data, bon usage et hébergement des données de santé, autant d'outils porteurs d'enjeux structurants qui nécessitent réactivité et vigilance. Dans ce cadre, la FMF sensibilise ses membres aux enjeux de la cyber sécurité, en mettant à leur disposition les outils de sensibilisation et de formation adéquats. La FMF a également permis aux mutuelles qui le souhaitent d'obtenir le rôle d'Ambassadeurs « Mon Espace Santé » et ainsi accompagner leurs adhérents dans la maîtrise de ce nouvel outil.

Mutualisation des flux de demandes de remboursement électroniques (DRE)

La demande de remboursement électronique (DRE) émise par de plus en plus de professionnels de santé constitue un vecteur essentiel de la dématérialisation des remboursements de frais de santé. Près de 1,2 million de DRE ont ainsi été acheminées en 2023 vers les mutuelles utilisatrices.

Dans un souci de sécurisation renforcée des flux, de maîtrise des coûts pour ses membres et de mu-

tualisation optimale des outils, la FMF a conduit un important chantier de migration de son frontal DRE vers le frontal de la FNMF. Ce chantier s'est achevé fin 2023 dans les délais impartis et sans affecter la gestion des mutuelles concernées.

Fonds mutuelles impact

Mutuelles Impact est le premier fonds d'investissement à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social. Il a été constitué en 2020 par de nombreuses mutuelles dont une douzaine de mutuelles de la FMF, rejointes en 2023 par des Unions régionales de la Mutualité française.

Le champ d'investissement couvre les domaines de la santé et de la prévention, soit par l'aide à la croissance de jeunes sociétés innovantes, soit par le soutien à l'évolution d'entreprises plus matures s'engageant dans un processus à impact.

La FMF représente ses membres souscripteurs au sein du Comité d'impact du Fonds, instance qui émet un avis sur le choix des entreprises à soutenir et qui suit les entreprises financées.

A la fin 2023, sur les 95 M€ de fonds levés, près de 30 M€ ont ainsi déjà été engagés par des participations dans 11 entreprises.

www.mutuellesimpact.fr



Un acteur du Livre 3 particulièrement reconnu

Un modèle de gestion mutualiste responsable et pionnier de la performance globale

Les valeurs humanistes des adhérents à la Fédération et le modèle démocratique du mutualisme ont été les piliers de la probité et de la légitimité technique des gestionnaires en 2024. La Fédération a défendu les nouveaux modèles organisationnels des groupements qui se sont transformés à la suite des années de crises. En 2024, les gestionnaires des mutuelles de France sont clairement identifiés comme des acteurs de la résilience aux crises, poursuivant leur transformation pour pérenniser des organisations agiles et des modes de management responsables et intégrés. Sans actionnaires, les Mutuelles de France affir-

ment leur positionnement à l'exact opposé des modèles mercantiles faisant l'objet de scandales à répétition et prouvent qu'elles sont un partenaire vertueux considérant l'ensemble des parties prenantes aux services offerts : usagers, patients, adhérents, clients, collaborateurs, pouvoirs publics, syndicats, riverains, fournisseurs... La poursuite de ces activités au bénéfice de tous atteste d'une conscience profonde de leur impact sociétal et environnemental. C'est une réussite collective.

Premier recours

Les activités mutualistes assoient leur légitimité et se préparent à un nouveau cycle de demande accrue de soins

Des risques et des opportunités se présentent aux groupements des Mutuelles de France. Face à eux, les gestionnaires adoptent une stratégie volonta-

riste de transformation de leurs activités de premier recours. En effet, afin d'anticiper les enjeux de la société (transition démographique, transition environnementale, transition numérique) et limiter les répercussions du contexte mondial, ils ont accentué la mutualisation de leurs achats et sont allés chercher de nouvelles compétences (médiateur de santé, compétence en cybersécurité...). La Fédération a défendu le modèle mutualiste auprès des partenaires extérieurs et a participé à l'outillage des gestionnaires pour les aider à anticiper, traverser, et apprendre des crises.

- Les activités du premier recours, tout comme celles du médico-social, du sanitaire et de la petite-enfance, subissent encore, et significativement, le « choc d'inattractivité » des métiers du « care » à la suite des épisodes pandémiques. La notion de care inclut les métiers ayant pour mission première l'éthique de prendre soin de l'autre, chère au mouvement mutualiste. Pour mener un travail de fond sur l'attractivité des professionnels dans le secteur, et en particulier dans nos centres de santé, la Fédération des mutuelles de France pilote depuis 2024 un groupe de travail avec d'autres grands acteurs du Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS). En parallèle, elle a répertorié sur l'espace internet dédié à ses membres les outils déjà disponibles et mobilisables : trois cabinets de recrutement, des espaces d'annonces en ligne et le guide à destination des professionnels « Vive le salariat ! ».
- La lutte contre les pratiques non vertueuses de certains centres de santé a conduit le législateur à renforcer le dispositif de création des centres de santé et à instituer toute une série de dispositions de contrôle touchant à l'organisation et au fonctionnement des centres de santé dentaire ou disposant de consultations d'ophtalmologie. Ce sont de lourds processus à mettre en place qui pénalisent in fine tous les centres et notamment les centres de santé mutualistes. Nous avons accompagné les gestionnaires de centres à la mise en place de ces évolutions et à l'obtention des nouveaux agréments. Le groupe ministériel de concertation, la DGOS et la CNAM ont été saisis des libertés



prises par certaines ARS dans l'application de ces nouvelles règles.

- Depuis 2023, certains Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins (CDOM) refusent de valider des contrats de travail salariés qui présentent une part variable dans la rémunération. Ce positionnement dogmatique est contesté par les mutuelles de France qui maintiennent une ligne de responsabilité, liberté et probité du statut d'employeur avec des professionnels de santé qui font le choix du salariat. Le salariat des professionnels de santé est actuellement le mode d'organisation répondant le mieux aux besoins de santé publique croissants et ce dans le strict respect de leur éthique professionnelle et de leur autonomie décisionnelle. 2024 marque un tournant décisif dans la discussion puisque la FMF, la FNMF, la FEHAP et la FNCS agissent désormais près du Conseil d'État, au nom de leurs membres, pour enjoindre le Conseil National de l'Ordre des Médecins à proposer une doctrine visant à valider les contrats de travail salariés disposant d'une part variable dans la rémunération.
- Le contexte économique mondial bouleverse les chaînes d'approvisionnement depuis 2020 et alimente une inflation qui a atteint 4,9% en 2023. Pour contribuer à la préservation des équilibres de ses adhérents, la Fédération s'est mobilisée et a réussi à contenir en partie les hausses de tarifs, plaçant l'outillage fédéral comme un allié fort des mutuelles en période d'incertitudes. En cela, l'effort collectif fédéral de mutualiser les fournisseurs tout comme l'expérience du « faire ensemble » gagnent en valeur.



Ouverture du symposium, le 7 juin 2024



La deuxième table-ronde du symposium à Marseille, le 7 juin 2024

- L'inflation du prix des énergies de 2022 (23,1%) a en partie été absorbée par la diminution des consommations. Cette diminution est le fruit d'une double stratégie : (1) stratégie d'adaptation au nouveau paradigme de raréfaction des énergies (baisse des consommations, investissement des enjeux de développement durable etc...) et (2) stratégie de limitation de l'impact (utilisation ponctuelle des aides gouvernementales comme le bouclier tarifaire ou l'amortisseur électricité).
- L'année est caractérisée par l'application des articles 58, 59, 60 de l'accord national des centres de santé relatifs aux mesures de sanctions conventionnelles. Les contrôles par la puissance publique se sont accentués et les mesures de sanctions conventionnelles ont été fortement renforcées, tant dans la description des manquements que dans la graduation et l'application des sanctions. Plus d'une trentaine de dossiers ont été instruits, notamment pour fraude par actes fictifs. Ils ont tous donné lieu à une décision unanime des représentants des Mutuelles de France avec ceux de la caisse pour faire appliquer les sanctions les plus lourdes : déconventionnement pour une période de 5 ans sans sursis. Ces sanctions prises dans le cadre conventionnel, dans lequel la Fédération des Mutuelles de France est partie prenante, ne préjugent pas des autres actions en justice poursuivies par l'assurance maladie. Les mutuelles de France demandaient depuis « l'affaire Dentexia » de 2016 que la puissance publique contrôle le respect de la loi, de la déontologie et de l'accord national. La mise en œuvre effective de ces contrôles a été aidé par la diffusion de l'émission « Cash Investigation » sur les centres de santé, même si cette émission simplifie excessivement son propos et expose l'ensemble des gestionnaires aux amalgames du public. La Fédération s'était immédiatement mobilisée afin d'éviter les amalgames. Elle a aussi rappelé que les moyens de contrôle et de sanction existaient. Ils sont, à l'instar de ce qui avait déjà été mis en évidence dans le livre Les Fossoyeurs (Fayard, janvier 2022) pour le secteur de la dépendance des personnes âgées, insuffisamment utilisés par la puissance publique.

Optique et audition

En évolution pour affirmer notre modèle solidaire

Les activités optique et audition poursuivent une mutation décidée collectivement suivant un plan stratégique ambitieux. Le modèle solidaire « Écouter Voir », unique enseigne référente en santé, est réaffirmé et permet de renforcer un engagement mutualiste éco-responsable. L'ensemble de ce travail stratégique donne de la visibilité aux collaborateurs permettant de poursuivre le plan de transformation : jouer collectif et développer l'audiologie au bénéfice de la population.

Sanitaire et médico-social

Le secteur sanitaire et médico-social : le domicile au cœur de réformes structurantes

Les gestionnaires des mutuelles de France se sont emparés du nouveau référentiel national d'évaluation de la qualité dans le social et le médico-social. Cette ambition de la plus haute qualité au service de l'utilisateur prend à contre-pied les dérives d'une partie des gestionnaires lucratifs décrites dans le livre *Les Fossoyeurs* (Fayard, janvier 2022). La réforme ne permet néanmoins pas de résoudre la crise systémique de prise en charge de la dépendance. En effet, le secteur va devoir s'adapter pour trouver les ressources correspondantes aux futurs enjeux : entre 2024 et 2033 la proportion des plus de 85 ans augmentera de 23% en France tandis que les personnes avec au moins une maladie chronique (ALD) ont déjà augmenté de 40% entre 2008 et 2018.

Le secteur du domicile entre en pleine réforme (issue de l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022). Les mutuelles de France continuent de la dénoncer et estiment que la restructuration forcée du secteur ne permettra pas de pallier le manque de moyens alloués au virage domiciliaire. En effet, la réforme organisationnelle et structurelle est insuffisante par les moyens al-

loués et est inadaptée dans sa méthodologie. Elle oblige la création, à la place des actuels SAAD, SSIAD et SPASAD d'une catégorie unique de service autonomie à domicile (SAD) qui devront répondre à des conditions minimales de fonctionnement définies par un cahier des charges (publié le 30 juin 2023).

L'optique et l'audition mutualistes : un développement constant et des ambitions fortes pour 2026

Laurent Eveillard, Directeur Général de la Fédération des mutuelles de France, a été élu lors des congrès du 23 février 2022 président du SYNAM et du SYNOM, syndicats nationaux des centres d'optique et d'audioprothèses mutualistes. Déjà membre du Directoire de Visaudio – tête de réseau nationale de l'enseigne – et directeur du GIE OAMF, ce nouveau mandat permet de défendre l'intérêt des métiers, leurs spécificités mutualistes et de formuler des propositions constructives en faveur des filières et de l'accès aux soins des patients, notamment à l'occasion des négociations conventionnelles qui s'ouvrent.

Porter un modèle optique et audition solidaire et responsable

Après la mutation de l'enseigne, Visaudio engage son plan de transformation et son plan stratégique pluriannuel (2023-2026) pour accompagner les groupements dans la réussite du défi de l'optique et de l'audition mutualiste. L'enjeu est de renforcer son positionnement d'enseigne nationale. Plusieurs points aboutissent : la généralisation du système d'information (SI) et la délégation d'accès des groupements au GIE OAMF, outil technique de la Fédération, qui permet un pilotage fin des activités et les reportings des groupements FMF.

Les marques propres de lunettes Juste et T.Lite poursuivent leur progression dans les ventes. 2024 est un tournant pour nos montures puisque « Juste » devient « JUSTE. » et adopte une gamme 100% Origine France Garantie (OFG). C'est une réussite collective qui permet à l'ensemble des patients d'accéder à des montures de qualité. Elles utilisent

exclusivement des matériaux plus respectueux de l'environnement : bio-acétate, matière Greenfib 100% recyclable ou métal recyclé (60% minimum). En s'inscrivant dans le pilotage de l'enseigne, la Fédération des mutuelles de France l'encourage à poursuivre sa démarche de limitation de son empreinte carbone et à maintenir les emplois en France, notamment en faisant le choix unique de développer la gamme de lunettes propres labellisées Origine France Garantie (OFG) et fabriquée dans les bassins de l'Ain et du Jura.

Le déploiement progressif du « concept magasin » permet de mettre en avant l'expertise des collaborateurs et de poursuivre le développement de la nouvelle expérience client afin notamment de véhiculer les valeurs de la raison d'être : « porter un modèle d'optique et d'audition solidaire et responsable, qui contribue à la santé de tous et à l'épanouissement de chacun ». Le réseau s'est aussi doté du premier système de parrainage, permettant la création d'une communauté de clients sensibilisés aux enjeux solidaires, responsables, et de développement durable.

Fière de son modèle mutualiste, l'enseigne a organisé en 2024 un séminaire rassemblant 850 collaborateurs du réseau pour penser la manière dont elle se différencie sur le marché en s'appuyant sur sa raison d'être.

Issues des mutuelles ouvrières, les mutuelles de France facilitent l'accès au meilleur de l'audition au prix le plus juste en gérant des magasins Écouter Voir. C'est ainsi que la marque « Libre », propose des solutions incluant toutes les garanties (panne, perte, vol, casse) avec 0 € de reste à charge.

Optimisation des achats

Le GIE OAMF accompagne les groupements qui le souhaitent dans le développement de nouveaux points d'activités et dans l'expérimentation de communications locales ayant pour objectif l'accroissement des volumes de clients. Les efforts de tous en 2024 dans les répartitions verriers et prothèses auditives ont permis d'atteindre les seuils optimaux d'optimisation de nos achats. Le Groupe de Travail Podium Verres et le Groupe de

Travail Montures - réunissant plusieurs groupements FMF - poursuivent leurs travaux annuels sur les préconisations verres et montures transmises à l'ensemble des structures adhérentes au GIE.

Le GIE OAMF veille à ce que les harmonisations permettent à chaque groupement de rester maître de ses décisions tout en bénéficiant d'une dynamique économique collective pertinente, pour optimiser la productivité de cette activité d'innovation et de soins.

Avenant 5 de l'accord national des centres de santé

La défense des centres de santé des groupements des Mutuelles de France est plus que jamais la préoccupation de la Fédération qui a activement participé à la négociation de l'avenant 5 à l'accord national régissant les rapports des centres de santé avec l'Assurance maladie. La Commission paritaire nationale des centres de santé du 12 mars a confirmé l'entrée en vigueur de l'avenant dès le 6 février 2024.

L'avenant 5 de l'accord national des centres de santé restera un avenant technique ; il n'intègre pas de nouvelles rémunérations forfaitaires. Il consacre, en formalisant les transpositions des conventions libérales de plusieurs métiers, la place particulière que les CdS occupent dans l'offre de soins structurée et coordonnée de premier recours sur les territoires. Il apparaît comme la fin d'un cycle, car la question du modèle économique des centres de santé vient directement interroger le cadre conventionnel qui n'est pas aujourd'hui, un support du développement.

L'avenant rappelle que les CdS sont bien un partenaire engagé dans l'amélioration de l'accès aux soins et souligne la convergence des travaux conventionnels à engager avec la volonté ministérielle d'un plan de développement 2024 des centres de santé. En parallèle, il sort du cadre conventionnel le développement des centres des santé en l'orientant vers un soutien spécifique en rapport avec le modèle économique des structures.

Plusieurs mesures sont nouvelles, notamment l'évolution du dispositif d'aide à l'embauche d'assistant médical, la contribution de l'assurance maladie à la formation des IPA salariées, l'extension des actions d'aller vers. L'avenant permet aussi d'inscrire la volonté des signataires pour :

- instaurer une génération sans carie et de rénover le dispositif de l'EBD,
- réviser les dispositifs d'aides à l'installation et au maintien des centres de santé dentaires au regard de la nouvelle méthodologie du zonage dentaire,
- instaurer un dispositif de régulation du conventionnement pour l'activité dentaire.

Au-delà de ces mesures de transpositions, les parties signataires reconnaissent la nécessité de soutenir le déploiement des centres de santé, et s'engagent à rediscuter et réétudier la situation économique des centres de santé, notamment polyvalents, dans le cadre d'une nouvelle négociation au cours de l'année 2024. Dans cette perspective, les partenaires conventionnels s'engagent à initier des travaux sur l'amélioration du modèle économique des centres de santé polyvalents dans le prolongement des conclusions du rapport IGAS initié en 2023 sur le modèle économique des centres de santé polyvalents dont les conclusions sont attendues.

Afin d'appréhender l'ensemble des éléments de l'accord national et de l'avenant, la Fédération des mutuelles de France a formé en 2024 des groupes de professionnels aux dispositifs conventionnels. Elles permettent aux professionnels de s'approprier l'ensemble des enjeux de l'avenant en mettant en place des organisations maximisant l'atteinte des indicateurs au bénéfice de la qualité des parcours de soins coordonnés des patients.

Dorénavant, le dispositif des assistants médicaux (avenant 3) est mis en place dans la plupart des centres de santé polyvalents adhérents à la FMF. Leur action de facilitateur porte le développement des activités médicales.

Une nouvelle négociation conventionnelle devrait s'ouvrir dans le dernier trimestre 2024 en vue de l'échéance de l'Accord National en avril 2025.

Pérennisation des habitudes d'échange entre groupements gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux

En parallèle de cet accompagnement intensif sur le « premiers recours » et pour préparer la transformation des secteurs (évolution du reste à charge zéro, réformes dans la filière médico-sociale..) les groupes de travail mis en place en 2022 sont pérennisés. Le premier réunit les directeurs généraux et responsables de filière médico-sociale afin d'identifier les intérêts spécifiques aux mutuelles de France dans ce secteur d'activité.

Les SSIAD, les SAAD ainsi que les SPASAD sont particulièrement mobilisés par les transformations qu'ils doivent opérer dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile (SAD) qui les soumet à une obligation de rapprochement et de mise en conformité, dans un délai de 1 an, en application des dispositions du nouveau cahier des charges (article 44 de la LFSS 2022). La réforme s'accompagne d'une refonte du modèle de financement qui va passer d'un système de tarification par place non modulée à une tarification tenant compte des besoins en soins et du niveau de perte d'autonomie des usagers, à l'instar du système en vigueur dans les EHPAD. Dans une action conjointe, la Fédération des mutuelles de France a alimenté l'argumentaire de la mutualité notamment pour demander un moratoire aux services à domicile concernés par la transmission de leur évaluation HAS en 2023. La Fédération a aussi communiqué à l'ensemble de ses membres le « Guide de reprise et de coopération » mis à jour à l'aune de la réforme des SAD par les services de la Mutualité.

Depuis 2024, la Fédération des Mutuelles de France est à l'initiative de la réunion des gestionnaires mutualistes de SSIAD afin de coordonner les expériences lors des dépôts de dossier, les réponses des tutelles, l'attractivité des services, les projets mis en place... La FNMF intervient en copilote afin d'y apporter toute son expertise au bénéfice, in fine, de la pérennisation des services des

milieux souvent ruraux et de la qualité des prises en charge de patient en perte d'autonomie.

Pour anticiper la transformation du modèle de l'EHPAD, la Fédération des Mutuelles de France participe proactivement à la définition de l'ensemble des éléments qualitatifs qui feront la différence demain entre les prises en charge dans le secteur lucratif et celles des secteurs non-lucratif (rôle du coordinateur de parcours, du case manager, de la pair aideance, mise en place de l'approche d'inspiration psychoéducative etc...). Le groupe de travail « médico-social » a vocation à évoluer pour que ses membres s'enrichissent mutuellement de leurs retours d'expériences, notamment des dépôts de projets pour développer des centres ressource territorial (CRT).

L'action des GIE DEM OAMF : toujours au plus près des besoins

L'assistance et le soutien technique aux groupements se sont poursuivis tout au long de l'année tant sur les sujets liés aux projets de loi que sur les activités optique et audiologie. Les groupements ont été préparés à la publication de lois structurantes :

- « Encadrement des centres de santé » dite « loi Khattabi » réintroduisant l'obligation d'agrément pour les nouveaux centres et ceux déjà installés et créant un comité médical constitué des professionnels de santé ,
- « RIST 2 » introduisant notamment un accès direct aux infirmiers en pratique avancée (IPA), aux kinésithérapeutes et aux orthophonistes tout en élargissant les compétences de plusieurs professions paramédicales (dont les assistants dentaires, dits de niveau 2) et revoyant la permanence des soins.

La massification des achats sur les petits consommables pour les centres de santé dentaires a été poursuivie en collaboration avec le Comité Achats en partenariat avec la FNMF. L'appel d'offres 2023 pour les années 2024-2025 est un succès, avec une nouvelle économie générale des coûts d'achats sur 2 635 références de consommables pour les groupements participants à l'appel d'offre.

Le GIE DEM accompagne les adhérents avec le développement d'une offre complète RGPD depuis 2022 et cybersécurité depuis 2024. Ces partenariats sont compétitifs et qualitatifs. La cybersécurité, projet débuté en 2022, a pris une nouvelle vigueur à la suite des cyberattaques sur les opérateurs de tiers-payant Viamedis et Almerys, mais aussi sur le verrier Hoya en 2024. Les cyber-risques sont à l'image de l'essor du numérique en santé : ils augmentent et se structurent rapidement. Inégalement matures face au numérique et source exponentielle de données personnelles, les établissements de santé constituent une cible privilégiée pour les attaques malveillantes. Une cyberattaque peut non seulement perturber le quotidien des professionnels, mais aussi mettre en péril la

prise en charge des patients. Les collaborateurs non sensibilisés, mal informés et isolés sont la voie royale des pirates informatiques et cybercriminels. La Fédération des Mutuelles de France, consciente que 90% des cyberattaques sont liées à une erreur humaine, a référencé à l'attention de l'ensemble de ses adhérents une solution pour sensibiliser les collaborateurs aux vulnérabilités du système informatique en les entraînant.

En optique et audition, la massification des achats verres et audioprothèses a continué. Les résultats sont très positifs, avec un maintien des marges. Le « faire ensemble » conduit à l'amélioration des résultats.

Des avancées sur le projet de logiciel métier

Enfin, concernant le logiciel métier, des avancées significatives sont attendues pour la fin de l'année avec un logiciel pour le dentaire capable de faire les examens buccodentaires en tiers-payant intégral facilitant ainsi le pilotage et la gestion des centres mutualistes. Ce sera la première pierre d'un déploiement de la gestion intégrée au logiciel du tiers-payant intégral pour l'ensemble de l'activité dentaire via le respect de la norme Inter-AMC. La participation de la Fédération des mutuelles de France au Club Utilisateurs permet d'orienter les développements actuels et futurs du développeur informatique en ayant un effet « groupe » des adhérents réunis en une adhésion unique de la Fédération à l'association et par l'élection de son responsable SSAM à la trésorerie du Club Utilisateurs.

Les structures de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) au cœur de l'actualité et des attendus de la société française.

Sous l'égide de la Fédération, les Groupements d'Intérêt Économique ont un rôle de veille et d'observation de l'évolution des structures des groupements adhérents aux Mutuelles de France.

Les mutuelles de France affirment la pertinence stratégique du mode de gestion mutualiste qui développe des structures de soins ouvertes à tous et permettant un travail pluriprofessionnel coordonné de qualité. Ces structures suscitent l'intérêt des collectivités et des populations, à la fois pour leur offre pluridisciplinaire, mais aussi pour leur offre de secteur 1.

Journées techniques des GIE et du pole livre III de la Fédération

Les 28 et 29 novembre 2023, les Journées Techniques des GIEs se sont tenues à Annecy à l'invitation de l'Union des Mutuelles de France Mont Blanc (UMFMB). Ces journées sont un moment mutualiste attendu d'échanges et de prise de hauteur pour se donner la possibilité d'avoir une vue d'ensemble. Elles permettent de porter un regard différent sur les facteurs qui participent à l'évolution des activités, sur les avantages et différences concurrentiels, sur les propositions de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

Soixante-dix participants ont contribué aux présentations, échanges et débats. Parmi eux, des Directeurs Généraux, des responsables de filière et des opticiens. La première journée sur le thème « La santé à 100 % ! » était consacrée aux activités sanitaires et médico-sociales, avec un point sur l'actualité des centres de santé, un retour sur les

indicateurs clés de gestion, sur l'actualité du reste à charge zéro et des ateliers collectifs sur 4 enjeux opérationnels : les nouveaux métiers, l'implication des usagers, l'implication des professionnels, les rendez-vous non honorés.

Une table ronde sur la performance de l'offre de premiers recours au service des patients et usagers a réuni, en présence de Jean-Paul Benoit, Président de la Fédération, des spécialistes du sujet reconnus nationalement : Nathalie Latour, Directrice Générale de la Fédération des Acteurs de la Solidarités (FAS), Dr Thierry Roupioz, Médecin Urgentiste, Chef de service du Centre 15 du CH Annecy-Genevois et Service d'Accès aux Soins (SAS) et Christian Brun, Président du groupe de travail permanent « droit des usagers » de la CNS et Président de la CRSA Auvergne-Rhône-Alpes.

Le 29 novembre, les professionnels de l'optique et de l'audition étaient réunis pour faire le bilan de l'année et échanger sur des sujets d'actualité, tels que le passage au concept, la migration sur la base de données commune, le plan de communication national et les leviers locaux de la performance. La direction générale de Visaudio a pu participer pour présenter la feuille de route du réseau.

Les équipes sont ressorties de ces journées boostées, avec un cap en tête pour l'année suivante !



La coopérative de la Vie mutualiste

Un anniversaire et des enjeux d'avenir

L'année 2023 a été marquée par le soixante-dixième anniversaire de la Coopérative de la Vie Mutualiste, et a été l'occasion d'une réception à l'issue de son assemblée générale, en présence de nombreux invités. Dans la logique de ses engagements, la CVM a poursuivi son travail d'accompagnement des mutuelles dans leurs actions quotidiennes, et dans la valorisation du lien avec leurs adhérents, grâce notamment au magazine Viva, et aux différents autres supports éditoriaux print ou web conçus par ses services.

Ce lien s'est matérialisé également par les nombreux produits et services proposés par le service communication de la CVM : accompagnement stratégique, produits éditoriaux, kits de communication, travail sur l'identité, formations, événementiel... illustrant une grande capacité d'écoute, de développement et d'innovation.

D'une manière générale, la CVM et, singulièrement le magazine Viva, demeurent une référence dans le paysage de la presse et de la communication mutualiste. Son expérience en presse magazine, la qualité de sa relation au mouvement mutualiste, son mode de fonctionnement, son professionnalisme, et depuis plusieurs années, sa présence continue en ligne et les réseaux sociaux permettent de faire rayonner largement les valeurs de solidarité et d'humanisme qui sont celles de la mutualité.

On notera par ailleurs, qu'après avoir participé pour la première fois en septembre 2022 au congrès de la Mutualité Française, la CVM et ses équipes ont participé à celui de la Fédération des Mutuelles de France à Marseille en septembre 2023.

Le magazine papier Viva

Adhérent de l'Association Nationale de la Presse Mutualiste (ANPM) et du Syndicat de la Presse Sociale (SPS), Viva en est un des membres actifs et

s'appuie sur plusieurs principes :

- Un titre réalisé par des journalistes professionnels : rédacteurs, photographes, illustrateurs, secrétaires de rédaction, maquettistes... tant pour les pages nationales que pour la part dédiée aux informations mutualistes de proximité.
- Un titre transversal, s'adressant à plus de 30 mutuelles différentes qui confient à la rédaction la mission d'informer leurs adhérents
- Un titre diffusé en version papier, chaque trimestre, que l'on retrouve quotidiennement sur le site vivamagazine.fr, un site de service de presse en ligne à destination à la fois du grand public et du monde de la protection sociale.
- Un titre qui est complété par l'envoi de newsletters. Une lettre hebdomadaire pour le grand public et une lettre quinzomadaire pour « Viva, le Club privilèges ».

En 2023, Viva a proposé à ses lecteurs 4 numéros avec les dossiers suivants :

- **En mars** : « Pollution de l'air, comment mieux respirer ? » - Un numéro dans lequel Viva a rappelé que la pollution au monoxyde de carbone, aux oxydes d'azote ou à l'ozone était présente partout dans l'air, dans les zones urbaines en particulier et que les taux restaient encore bien trop élevés. L'idée était ici d'apporter des solutions pratiques aux lecteurs pour respirer un air plus sain chez soi et à l'extérieur.
- **En juin** : « Mon animal et moi, une relation en pleine forme » - Quelles relations les Français entretiennent-ils avec leurs animaux domestiques ? Ces derniers font aujourd'hui quasiment partie de la famille. Le dossier présentait les différents effets bénéfiques sur la santé de leur propriétaire.
- **En septembre** : « Les déserts médicaux, des solutions de terrain contre les inégalités en santé » - Face à l'urgence de la désertification médicale et à l'insuffisance des mesures gouvernementales, le terrain s'organise. Viva s'est rendu dans ces déserts médicaux pour rencontrer ces associations, ces mutuelles et ces particuliers qui agissent.
- **En décembre** : « Santé mentale, comment aider les adolescents en souffrance » - La santé mentale des ados constitue un enjeu crucial de santé publique. Près d'un ado sur six souffre d'un trouble psychique ou psychia-



trique dans notre pays et manquent de prise en charge efficace. Quelles en sont les raisons ? Quels conseils, pistes, initiatives associatives et dispositifs publics pour accompagner ces familles ?

Podcasts

Parallèlement, Viva continue depuis septembre 2022 à produire des podcasts. Cette année, trois épisodes ont été réalisés en lien avec le dossier de septembre sur les déserts médicaux.



Un quatrième podcast sur le parcours d'une poche de sang, du prélèvement à partir des donateurs jusqu'à la distribution pour les transfusions, est paru en complément du numéro de juin 2023. Ces podcasts sont à retrouver sur le site vivamagazine.fr.

En septembre 2023, les équipes de Viva ont également assuré la rédaction et la sortie quotidienne du journal du congrès de la Fédération des mutuelles de France et noué, à cette occasion, un partenariat avec le quotidien La Marseillaise.

Le magazine en ligne, vivamagazine.fr

Depuis 2021, les lecteurs bénéficient de la version digitale des éditions du magazine sur notre site vivamagazine.fr. Cette version feuilletable est placée dans un espace réservé aux seuls abonnés.

De plus, les abonnés peuvent consulter les an-

ciens numéros du magazine. Les archives offrent un accès à tous les numéros de Viva depuis 2015 avec un enrichissement vidéo.

Dans le courant de l'année 2023, la rédaction a ré-intégré le blog de la protection sociale dans le site grand public pour lui assurer une meilleure visibilité.

Viva, le Club privilège

Le Club Viva s'est résolument tourné vers les entreprises de l'économie sociale et solidaire, soutenant leurs valeurs, et mettant en avant leurs produits et structures.

Les réseaux sociaux

- 11 000 personnes abonnées à la page Facebook de Viva.
- 1500 abonnés sur X.
- 1000 abonnés sur LinkedIn, page lancée en 2022.
- 660 abonnés sur Instagram, page lancée à la fin de 2022.

Aux côtés de Viva magazine, la CVM publie deux autres titres (Le Mag et Primura) qui reprennent généralement les dossiers proposés par Viva à ses lecteurs, mais aussi des articles qui sont remis en forme et remaquettés pour l'occasion.



L'agence CVM

Autour du socle que constitue Viva, la coopérative a développé depuis plusieurs années de nombreux outils qui viennent compléter son offre d'information et de communication au service des mutuelles.

En 2023, l'Agence CVM a poursuivi sa trajectoire de développement, concentrée, à la fois sur des missions récurrentes au long cours, et complétée par des missions ponctuelles de plus ou moins grande envergure. Elle a été choisie comme agence conseil pour la communication et l'animation du congrès de Marseille de la Fédération des mutuelles de France (identité graphique du tour de France et du congrès, goodies, fabrication de supports de communication, signalétique, animation, scénographie, etc.).

Le travail de conseil, d'accompagnement et de coordination de l'agence représente près de 25% du chiffre d'affaires.

La communication digitale (refonte de sites internet, social media management, e-mailings et newsletters, etc.) constitue environ 22% de l'activité.

L'Agence a produit du contenu rédactionnel en santé, protection sociale et prévention.

Parmi les différentes missions, réalisées par l'agence, citons également :

- La création de campagnes de communication
- La gestion du routage de supports imprimés avec les journaux
- La conception, mise à jour et impression de supports papier
- Des sessions de formation (prise en main des réseaux sociaux, formation à Wordpress)



Solène Dargaud, la facilitatrice du congrès de Marseille en plein travail...



Gouvernance fédérale

Au sein de la Fédération des mutuelles de France étaient fédérés en 2023, 34 groupements du Livre II, 15 du Livre III et 2 unions nationales. Les 34 groupements du Livre II totalisaient 615 937 adhérents en 2023. Les 15 groupements du Livre III ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 236 millions d'euros.

Livre II

35 groupements du Livre II sont répartis en :

- ▶ **12 mutuelles interprofessionnelles**
- ▶ **11 mutuelles professionnelles dont,**
 - 3 mutuelles de cheminots,
 - 2 Mutuelles des transports,
 - 1 mutuelle des organismes de Sécurité sociale.
- ▶ **8 mutuelles de la fonction publique formées par,**
 - 6 mutuelles des personnels de la santé,
 - 1 mutuelles des territoriaux,
 - 1 mutuelle d'agents de l'État.
- ▶ **3 mutuelles de prévoyance** (chiffre d'affaires global au 31 décembre 2023 : 94 millions d'euros).

Parmi ces 34 groupements du Livre II,

- ▶ 9 sont substitués,
- ▶ 2 sont garants.

Livre III

15 groupements du Livre III sont répartis en :

- ▶ 5 mutuelles,
- ▶ 10 unions de gestion.

Ces 15 groupements du Livre III gèrent 270 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM). Ces services se répartissent par activité comme suit :

Activité	Nombre	Chiffre d'affaire (en millions d'€)
Audioprothèse	27	8,3
Médical, polyvalent ou infirmier	26	21,2
Dentaire	80	96,6
Optique	80	34,4
Hôpital, clinique, H à D	3	2,6
Logement	3	1,6
Personnes âgées	23	33,5
Personnes handicapées	20	34,6
Petite enfance	6	1,7
Pharmacies	1	1,7
Autres	1	0,1

BENOIT Jean-Paul	Vice-Président, FNMF (Livre 1) Président, Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur (Livre 1) Administrateur, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Vice président, Mutuelles de France Alpes du Sud (Livre 2) Administrateur, Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur - SSAM (Livre 3) Président, Conseil de Surveillance Visaudio Censeur, Matmut
CAPDEVILLE Eric	Président, Solimut Mutuelle Personnels Organismes Sociaux (Livre 2) Vice président, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Administrateur Coopérative d'édition de la Vie mutualiste (CVM)
CASSEREAU Lucie	Vice-Présidente, Mutuelle des Cheminots de la Région de Nantes (Livre 2)
COURT Camille	Administrateur CRESS PACA
DA LUZ Martine	Présidente, Mutuelle Complémentaire des Agents Publics (Livre 2) Présidente, MCAS (Livre 3) Présidente, Union Nationale des Mutuelles de la Santé (Livre 1)
DE ALMEIDA Lionel	Président, 525^e Mutuelle d'Entreprises Administrateur, Oxance (Livre 3) Administrateur, UNALIS (Livre 1)
DE PERETTI Nicolas	Président, UR FNMF Corse (Livre 1) Secrétaire général, Mutuelle de la Corse (Livre 2) Administrateur, UNALIS (Livre 1) Membre, Conseil Economique et Social Européen
DEBEHOGNE Jean-Luc	Trésorier, Mutuelle Complémentaire des Agents Publics (Livre 2) Administrateur, Union Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires Territoriaux (Livre 1)
ELORRI Sophie	Présidente déléguée, MUTAMI (Livre 2) Administratrice, Union de Gestion des Réalisations Mutualistes 31 (Livre 3) Administratrice, UNALIS (Livre 1) Conseillère CPAM 33
FINIDORI Sophie	Administratrice, Mutuelle de la Corse (Livre 2) Vice présidente, Union des Mutuelles de corse Santé (Livre 3) Administratrice, UR FNMF Corse (Livre 1)
FONTANARAVA Marc	Président, Mutuelle des Services Publics (Livre 2) Administrateur, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Administrateur, Oxance (Livre 3) Administrateur, UNALIS (Livre 1) Secrétaire général, Union Nationale des Mutuelles de la Santé (Livre 1) Administrateur, Union Nationale des Mutuelles de France de Travailleurs Indépendants (Livre 1)
FORT Patrice	Vice président, Oxance (Livre 3) Secrétaire général, UR FNMF Grand Est (Livre 1) Membre du Conseil de Surveillance VISAUDIO SAS Membre du Conseil d'administration VISAUDIO UNION Président Coopérative d'édition de la Vie mutualiste (CVM) Administrateur, UGM Santé et Travail Membre du Bureau CESER Grand Est
FOUCAULT Jean-Yves	Administrateur, Mutuelle des Cheminots de la Région de Nantes (Livre 2) Vice président, MCRN SSAM (Livre 3)
GÉRARD Jean-Noël	Administrateur, Mutuelle Complémentaire des Agents Publics (Livre 2) Administrateur, MCAS (Livre 3) Administrateur, Union Nationale des Mutuelles de la Santé (Livre 1) Administrateur, OAMF
GUISEPPI Marie-Christine	Trésorière générale, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Administratrice, Oxance (Livre 3) Administratrice, Solimut Union (Livre 1) Administratrice ANEM (FMF - Livre 1) Présidente, Crédit Mutuel La Seyne sur Mer Vice présidente, APPESE
HAZÉ Carole	Présidente, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Administratrice, Oxance (Livre 3) Membre du conseil de surveillance, Fondation de l'avenir

JALET France-Line	Présidente, Mutuelle Interprofessionnelle de Prévoyance (Livre 2) Vice présidente, UR FNMF Guadeloupe (Livre 1) Vice-présidente, Caisse générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe
JULOU Patrick	Secrétaire général, MUTAMI (Livre 2) Vice président, Union de Gestion des Réalisations Mutualistes 31 (Livre 3) Membre du Conseil de surveillance, CTIA Administrateur, Coopérative d'édition de la Vie mutualiste (CVM) Administrateur, Obsèques Prévoyance Président SAS, Clinique du Quercy (Lot)
KERGUNTEUIL Glen	Président, Mutuelle Entrenous (Livre 2) Administrateur, Oxance (Livre 3) Administrateur, UT FNMF Isère (Livre 3) Administrateur, UT FNMF Rhône - Pays de Savoie (Livre 3) Administrateur, Mutuelle Générale de Prévoyance (Livre 2)
KOLLI Farid	Secrétaire général, Mutuelle Complémentaire des Agents Publics (Livre 2)
LAIZET Frédérique	Vice présidente, Mutuelle Complémentaire des Agents Publics (Livre 2) Administratrice, MCAS (Livre 3) Administratrice CRESS ILE DE FRANCE (Mutualité Française IDF)
LAPIERRE Michel	Président, Union de Gestion des Réalisations Mutualistes 31 (Livre 3) Administrateur, MUTAMI (Livre 2) Administrateur VISAUDIO Centrale Président GIE DEM et GIE OAMF Président, AMS GS (Loi 1901) Administrateur, SAS Clinique du Quercy (SSR et EPHAD) Administrateur, Santé Relais Domicile (ESPIC) Administrateur, HSD (Hopital Joseph Ducing) ESPIC
LE ROUX Jocelyne	Présidente, Mutami (Livre 2) Administratrice, UGRM 31 (Livre 3) Vice présidente, UR FNMF Bretagne (Livre 1) Administratrice, UNALIS (Livre 1) Conseil de Surveillance VISAUDIO Membre Conseil Economique et Social Européen Administratrice ESS France
LORENZI Isabelle	Vice présidente, Oxance (Livre 3) Administratrice, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Trésorière, SFG FNMF (Livre 1) Trésorière, ANEM (UGOSMUT - Livre 3) Administratrice UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) Vice présidente, Observatoire de l'Emploi et des Métiers en Mutualité Trésorière, Association Paritaire de Gestion et de Collecte des Fonds de la Branche Mutualité Présidente, Commission Protection Sociale et Santé de l'UDES Personne qualifiée UDES, Conseil d'Orientation des Conditions de Travail Administratrice, SPP Protection Sociale OPCO Protection Sociale (Uniformation) Membre, Commission Observatoire et Etude pour Uniformation Membre, Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard Membre suppléante, Commission Paritaire Régionale Centre de Santé Occitanie Administratrice, Conseil de surveillance Crédit Mutuel La Seyne sur Mer Membre, Conseil Communal Consultatif de la Ville de Nice Trésorière, Comité Départemental d'éducation pour la santé des Alpes-Maritimes
MARTINEZ Nicolas	Vice-président, Mutuelle Entrenous (Livre 2)
MAS Martine	Administratrice, Mutuelle Entrain (Livre 2) Membre du Bureau, Oxance (Livre 3) Administratrice, Union Souffrance et Travail - Réseau d'Accueil et Prévention (Livre 3) Administratrice UT FNMF Isère SSAM (Livre 3) Administratrice, Sigma Formation Présidente, AVL3CA (Vacances Cultures Loisirs des cheminots)
MAUDET Ludivine	Administratrice, Mutami (Livre 2) Conseillère CPAM 29
MERY Pierre	Administrateur CRESS ILE DE FRANCE (Mutualité Française Ile-de-France)
MISSONNIER Annie	Administratrice, Mutuelle Entrain (Livre 2) Présidente, Association VLC Entrain (Loi 1901)

MONDA Fabrice	Administrateur, Mutuelle Entrain (Livre 2) Administrateur, Oxance (Livre 3) Administrateur, ADRIS (Association) Administrateur, Fond'Action Entrain (Fonds de dotation)
MOREIRA Carole	Présidente, Mutuelle SMH (Livre 2) Administratrice, Union Nationale des Mutuelles de la Santé (Livre 1) Administratrice, MDGOSS (Livre 3, org. dédié) Administratrice, Solimut Union (Livre 1) Vice présidente, Mutualité de la Fonction Publique (Livre 1) Vice présidente, UR FNMF Hauts-de-France (Livre 1) Vice présidente, UT FNMF Somme & Oise (Livre 3) Vice-présidente, UNALIS (Livre 1) Présidente, association «Un animal, Une vie»
OSENDA Patrick	Vice président, Oxance (Livre 3) Administrateur, Mutuelle Entrain (Livre 2) Administrateur, UR SUD PACA (Livre 1) Trésorier, UT FNMF PACA (Livre 3) Administrateur, GIE DEM et GIE OAMF Président, SA Resomut Président, Caisse Crédit Mutuel Nice Nord
PAOLI Argentine	Présidente, Mutuelle de la Corse (Livre 2) Administratrice, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Administratrice, Union des Mutuelles de Corse Santé (Livre 3) Administratrice, UNALIS (Livre 1)
ROGALINSKI Patrick	Trésorier, Mutuelle SMH (livre 2) Président, MDGOSS (livre 3) Administrateur, Solimut Union (Livre 1) Administrateur UF FNMF Hauts-de-France (Livre 1) Administrateur, UNALIS (Livre 1) Administrateur GIE DEM et GIE OAMF Président, Association Obsèques Prévoyance
SEGUIN Jacques	Membre du Bureau, Oxance (Livre 3) Administrateur UR FNMF Bourgogne Franche-Comté (L1) Président, UT FNMF Jura (Livre 3) Membre du Bureau, Union des Unions Territoriales 39-70-71 et Comtoise (Livre 3) Conseil de Surveillance VISAUDIO Membre du Bureau, CRESS Bourgogne - Franche-Comté (Mutualité Française Jura) Administrateur ANEM (Mutualité Française Jura - Livre 3) Administrateur, Conseil de surveillance Visaudio
SOUVETON Nicolas	Président, Oxance (Livre 3) Administrateur, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Administrateur, FNMF (Livre 1) Administrateur, UR FNMF Auvergne Rhône-Alpes (Livre 1) Administrateur, UT FNMF Ain (Livre 3) Conseil de Surveillance, VISAUDIO Administrateur GIE OAMF Membre du Comité de Gestion Fondation Ecouter Voir Membre du Conseil de surveillance Visaudio
SVOBODA Eric	Vice-président, Mutuelle des Services Publics (Livre 2) Secrétaire général, Union Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires Territoriaux (Livre 1) Président, Association Internationale de Tourisme Social
TECHEC Olivier	Président, Mutuelle ENTRAIN (Livre 2) Administrateur, UR FNMF SUD PACA (Livre 1) Administrateur, Oxance (Livre 3) Administrateur, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Suppléant Conseil UNOCAM Administrateur Sigma Formation
VATEL Pascale	Administratrice, Solimut Mutuelle de France (Livre 2) Administratrice, Oxance - Mutuelles de France (Livre 3) Administratrice, UR Mutualité Française Grand Est (Livre 1) Administratrice, UT Mutualité Française Champagne- Ardenne SSAM (Livre 3) Membre du Conseil UNOCAM Membre Titulaire du conseil de la CNAM Présidente, Commission Santé Prévention de la CNAM Membre du Conseil d'administration EFS France (Etablissement Français du Sang) Administratrice, CRESS Grand Est (Solimut)



Image de jcomp sur Freepik

Le rapport de gestion

Au cours de l'exercice 2023, les effectifs cotisants à la FMF ont enregistré une diminution de 18 202 adhérents, passant de 777 137 en 2022 à 758 935 en 2023 et les effectifs cotisants à la FNMF sont passés de 636 437 à 615 937.

L'Assemblée Générale de la Fédération des Mutuelles de France du 8 novembre 2022 a validé le maintien de la cotisation fédérale à 3.70 €. La cotisation à la FNMF passe quant à elle de 3.392 € à 3.3015 € en 2023 pour les mutuelles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5M€ et à 0,6603 € et 0,2775 % de leur chiffre d'affaires pour les mutuelles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5M€.

Le compte de résultat

Le compte de résultat 2023 distingue les cotisations globalisées et payées à la FNMF pour un montant de 2 151 k€, conduisant à un total de cotisations disponibles pour la Fédération de 2 922 K€ contre 2 979 K€ en 2022.

Au 31/12/2023, le résultat des activités de l'exercice est de - 548 368 €.

Après correction des opérations complémentaires et exceptionnelles de l'exercice, le résultat 2023 s'établit à 295 059 €.

A- Les produits

Le total des produits s'élève à 10 026 k€ contre 6 106 k€ en 2022, soit une hausse des ressources de 3 920 k€. Elle s'explique essentiellement par :

Produits des activités de l'exercice

Le total des produits de l'activité fédérale de l'exercice 2023 s'élève donc à 6 215 K€ contre 5 923 K€ en 2022, soit une hausse de 292 K€, principalement liée aux produits attachés aux congrès FMF et CGT (adhésions, participations aux stands...)

Le total des cotisations fédérales (incluant les livres II, III et la prévoyance) quant à elles, diminuent de 5 151 k€ à 5 091 k€.

- Les autres cotisations varient de près de 40 K€, s'affichant à 179 K€ contre 138 K€ en 2022.
- Après paiement à la FNMF, les cotisations dis-

ponibles de la Fédération passent de 2 979 K€ à 2 922 K€, principalement en raison de la baisse des effectifs de la Fédération.

- Les produits des activités annexes s'affichent à 944 K€ contre 634 K€ en 2022.

Produits complémentaires de l'exercice

Leur montant passe de 183 K€ en 2022 à 3.812 K€ en 2023, soit une hausse de 3 629 K€. Cette situation exceptionnelle s'explique par d'importantes variations relatives à :

- La quote-part de TVA récupérable sur les achats de biens et services, refacturés pour 40 K€ et en hausse de 12 K€ par rapport à 2022.
- La quote-part du résultat réalisé par la SCI Croix de Chavaux s'établit à 186 k€ par le maintien du taux maximum d'occupation des locaux et la revalorisation annuelle des baux. Elle est en hausse de 42 K€ par rapport à 2022.
- Les produits financiers sont en hausse de 728 K€ (comptes ci-dessous) du fait du boni sur liquidation de l'UMR.
- Les produits exceptionnels sont de 2 857 K€ dus aux reprises de provisions et abandons de créances liés au GCM.

B- Les charges

Le total des charges s'établit 9 731 K€ contre 5 877 K€ en 2022, enregistrant une hausse de 3 854 K€.

Charges sur activité de l'exercice

Leur total s'élève à 6 763 K€ contre 5 867 K€ en 2022, soit une hausse de 896 K€.

Le montant global des cotisations reversées à la FNMF s'élève à 2 347 K€ contre 2 310 K€ pour 2022.

- L'ensemble du poste ressources humaines enregistre une augmentation de 268 K€ essentiellement due aux provisions pour indemnités de fin de carrière.
- Les frais de fonctionnement technique enregistrent une baisse de 13 K€.
- Les frais relatifs à l'activité fédérale enregistrent une hausse de 613 K€ correspondant notamment à :
 - une hausse liée aux frais de congrès FMF pour 117 k€,
 - des provisions pour la fête de l'Humanité et le concert SOS Méditerranée pour 100 k€,
 - notre participation au congrès confédéral de la CGT pour 67 k€,
 - les travaux du collectif stratégique pour 65 k€,
 - une hausse de la communication institutionnelle pour 87 k€,
 - l'assistance accordée aux groupements pour 155 K€,
 - une augmentation du poste mission et frais de déplacements de 22 K€.

Charges hors activité de l'exercice

Elles s'établissent à 2 968 K€ contre 10 K€ et comprennent :

- des régularisations de charges d'assurance pour 8k€,
- un abandon de créances CNCRES pour 26 k€,
- une perte sur le prêt Enfance et Famille pour 30 k€,
- l'abandon de créances et la reprise de l'avance de trésorerie du GCM pour 2.893 k€.

**Le résultat net
ressort à 295 059 €.**

Le bilan

Actif

- ☞ L'actif net immobilisé s'élève à 5 428 K€ et comprend :
 - des immobilisations pour une valeur nette de 22 k€ ;
 - des participations dont celles de la SCI pour 4 595 K€ ;
 - des créances liées à ces participations pour 186 K€ ;
 - des titres immobilisés nets pour 515 K€ ;
 - des autres immobilisations financières pour un total de 108 K€.
- ☞ L'actif circulant représente 3 166 K€ et est constitué par :
 - des créances pour 24 k€ ;
 - des valeurs mobilières et des disponibilités pour un total de 3 130 K€,
 - charges constatées d'avances pour un total de 12 K€.

Passif

- ☞ Les fonds propres s'élèvent à 6 591 K€, incluant le résultat 2023 de 295 K€,
- ☞ Le poste provisions pour risques et charges s'élève à 615 K€. Il est constitué de la provision pour indemnités de fin de carrière pour 435 K€ et de provisions pour les activités politiques pour 180 K€ ;
- ☞ Le total des dettes s'élève à 1 386 K€, enregistrant une baisse de 984 K€ correspondant principalement à l'abandon de créance relatif au GCM et à une hausse des dettes fournisseurs du fait du décalage de paiement des factures DEM et SCI Croix de Chavaux sur 2024.

Le total du bilan au 31 décembre 2023 s'élève 8 594 K€, contre 9 295 K€ fin 2022.

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 6 591 K€.

Bilan de la Fédération des mutuelles de France au 31 décembre 2023

ACTIF	Ex. 2023 Net en €	Ex. 2022 Net en €
IMMOBILISATION INCORPORELLES		
<i>Logiciels, droits et valeurs similaires</i>		
IMMOBILISATION CORPORELLES		
<i>Immobilisation techniques, matériel</i>	22 552	32 109
IMMOBILISATION FINANCIERES		
<i>Participations</i>	4 595 497	4 595 497
<i>Créances liées à des participations</i>	186 886	144 187
<i>Autres titres immobilisés</i>	515 000	52 984
<i>Prêts</i>	0	1 636 328
<i>Autres immobilisations financières</i>	108 097	108 097
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	5 428 031	6 569 201

STOCKS ET EN COURS		
AVANCES SUR COMMANDES		
CREANCES		
<i>Clients et comptes rattachés</i>	23 336	86 709
<i>Autres créances</i>	721	68 623
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 006 082	2 006 082
INSTRUMENTS DE TRESORERIE		
DISPONIBILITES	1 123 959	483 716
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 320	81 499
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	3 166 417	2 726 629

TOTAL ACTIF	8 594 448	9 295 831
--------------------	------------------	------------------

PASSIF	Ex. 2023 Net en €	Ex. 2022 Net en €
FONDS MUTUALISTES ET RESERVES		
<i>Fonds d'établissement</i>		
<i>Réserve (dont fonds social)</i>	6 296 655	6 067 661
<i>Report à nouveau</i>		
<i>Résultat de l'exercice</i>	295 059	228 995
TOTAL FONDS MUTUALISTES ET RESERVES	6 591 715	6 296 655

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>	615 947	628 698
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	615 947	628 698

DETTES		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	266 692	1 940 692
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	2 000	2 000
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	807 185	145 496
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	304 678	278 253
<i>Autres dettes</i>	6 231	4 036
<i>Produits constatés d'avance</i>	0	0
TOTAL DETTES	1 386 786	2 370 477

TOTAL PASSIF	8 594 448	9 295 831
---------------------	------------------	------------------

Compte de résultat de la Fédération des mutuelles de France au 31 décembre 2023

1. PRODUITS 1/2	REALISE 2023	REALISE 2022
PRODUITS DES ACTIVITES DE L'EXERCICE		
COTISATIONS		
<i>Livre II Taux FMF</i>	3,700	3,700
<i>Livre II (CA < 5 M€) Taux FNMF</i>	3,3015	3,392
<i>Livre II (CA > 5 M€) Taux FNMF</i>	variable	variable
Cotisations Livre II	4 821 507	4 897 074
Cotisations Livre III	118 958	123 536
Cotisations Prévoyance	151 173	129 877
Cotisations Livre I - Unions	350	709
SS Total cotisations fédérales	5 091 989	5 151 196
Têtes de Réseaux Opérationnels FNMF	0	0
SESAM VITALE	163 940	121 953
Autres cotisations et subventions reçues	14 700	16 200
SS Total autres cotisations	178 640	138 153
TOTAL COTISATIONS	5 270 628	5 289 349
ACTIVITES ANNEXES		
Congrès FMF	107 300	
Congrès Participations entités	55 895	11 104
Congrès FMF Participations entités	98 856	
Participation Assemblée Générale FMF	9 550	15 640
Mises à disposition de personnel	418 008	426 644
Sous locations de bureaux	140 591	137 394
Autres services et frais refacturés	113 974	43 305
TOTAL ACTIVITES ANNEXES	944 174	634 088
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES	6 214 802	5 923 437

Compte de résultat de la Fédération des mutuelles de France
au 31 décembre 2023

1. PRODUITS 2/2	REALISE 2023	REALISE 2022
PRODUITS HORS ACTIVITES DE L'EXERCICE		
PRODUITS DE GESTION		
Subventions d'Exploitation		
Produits divers de gestion courante	31	11
Reprise Provision Fin de Carrière		
Transfert de charges - TVA Récupérable	40 366	28 173
TOTAL PRODUITS DE GESTION	40 397	28 184
OPERATIONS EN COMMUN - QP RESULTAT SCI	186 886	144 205
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements et Intérêts sur prêts	60 000	9 764
Produits des placements et intérêts sur prêts	667 125	
Produits sur participations	750	750
Reprise sur Prov. Et Transfert de charges		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	727 625	10 514
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur Opérations de Gestion	8 582	
Produits exceptionnels / Boni de liquidation		
Reprise provision pour risques et charges	40 087	
Autres produits exceptionnels	1 568 700	
Reprise provision / dépréciation des participations	1 257 016	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 857 220	
TOTAL PRODUITS HORS ACTIVITES	3 812 128	182 903
TOTAL PRODUITS	10 026 930	6 106 340

Compte de résultat de la Fédération des mutuelles de France
au 31 décembre 2023

2. CHARGES 1/2	REALISE 2023	REALISE 2022
CHARGES SUR ACTIVITES DE L'EXERCICE		
COTISATIONS		
Cotisation FNMF Livre II	2 075 103	2 070 774
Cotisation FNMF Livre III	28 233	30 928
Cotisation FNMF Prévoyance	47 213	40 587
Cotisation FNMF Livre I - Unions	495	509
SS Total cotisations fédérales	2 151 045	2 142 797
SESAM VITALE	156 432	128 053
Autres cotisations	40 350	39 598
SS Total autres cotisations	196 782	167 651
TOTAL COTISATIONS	2 347 827	2 310 449
RESSOURCES HUMAINES		
Personnel FMF - Bruts	1 195 281	1 141 151
Personnel FMF - Charges / salaires et IFC	574 575	561 030
Impôts, Contributions et Taxes / rémunérations	133 504	124 345
SS Total Personnel FMF charges sur salaires	708 079	685 375
Administrateurs - Indemnités	126 349	120 716
Administrateurs - Charges / Indemnités	80 986	72 429
Administrateurs provisions IFC	94 012	
SS Personnel FMF	2 204 707	2 019 672
Elus - Indemnités (Conventions)	137 299	130 542
Provisions pour IFC Elus	50 000	
Personnel Extérieur	197 023	190 486
Personnel Extérieur - Délégations Territoriales	38 400	21 400
Personnel intérimaire et Frais de recrutement		
SS Total Personnel Extérieur	422 722	342 428
TOTAL RESSOURCES HUMAINES	2 627 429	2 362 100
FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	REALISE 2023	REALISE 2022
Charges / Locaux - Locations, Entretien, Maintenance	575 299	555 441
Achats et Services extérieurs	217 238	249 247
Dotations aux amortissements	9 557	10 526
TOTAL FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	802 095	815 214

Compte de résultat de la Fédération des mutuelles de France
au 31 décembre 2023

2. CHARGES 2/2	REALISE 2023	REALISE 2022
ACTIVITES FEDERALES		
Congrès FMF	122 278	5 159
Provision Congrès FMF	80 000	110 000
Provisions fête de l'Humanité et Concert SOS Med	100 000	
Congrès et évènements	105 059	37 813
Fête de l'Huma	19 683	
Conférence FMF	20 353	30 864
Assemblée Générale FMF	22 175	5 602
Conseils d'Administration et Bureaux	8 775	7 495
Autres réunions	15 326	19 345
Frais de missions - Administrateurs et Salariés	134 629	112 557
Communication institutionnelle	140 774	52 934
Subventions accordées	5 155	611
TOTAL ACTIVITES FEDERALES	985 819	382 380
TOTAL CHARGES SUR ACTIVITES	6 763 170	5 870 142
CHARGES HORS ACTIVITES DE L'EXERCICE		
CHARGES DE GESTION		
Charges diverses de gestion courante	128	4
Dotation Provision Créances Douteuses		
Impôt Sociétés		
TOTAL CHARGES DE GESTION	128	4
CHARGES FINANCIERES		
Charges d'intérêts Etablissements bancaires	5 116	7 200
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5 116	7 200

Compte de résultat de la Fédération des mutuelles de France au 31 décembre 2023

CHARGES EXCEPTIONNELLES	REALISE 2023	REALISE 2022
Charges exceptionnelles sur Opérations de Gestion	70 129	
Dotation provision pour risques et charges		
Perte exceptionnelle / participations	2 893 328	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 963 456	0
TOTAL CHARGES HORS ACTIVITES	2 968 700	7 203
TOTAL CHARGES		
9 731 871		
5 877 345		
RESULTAT DES ACTIVITES		
-548 368		
53 295		
RESULTAT HORS ACTIVITES + OPERATIONS EN COMMUN		
843 427		
175 700		
RESULTAT NET		
295 059		
228 995		

Affectation du resultat

Le résultat de 295 059 € fera l'objet d'une proposition d'affectation en réserve à l'Assemblée Générale.

Instrument financiers

Capitaux propres

Situation à la clôture de N-2	6 067 661€
Résultat de l'exercice	228 995
Situation à la clôture de N-1	6 296 655
Résultat de l'exercice	295 059
Situation à la clôture de N	6 591 714

Filiales et participations

Filiales

La fédération détient 82.06 % du capital de la SCI Croix de Chavaux.

Participations

- La fédération garde en portefeuille 6 052€ de titres participatifs de la COOP CVM.
- La fédération a souscrit des titres sur la Société Civile Mutuelles de France pour une valeur de 90 000€.
- La fédération détient 53 000€ de titres participatifs Solimut Mutuelle de France.
- La fédération a incorporé 12 196€ de titres SAMIR totalement provisionnés.
- La fédération détient 4 489 557 € de parts SCI Croix de Chavaux.

Annexes aux comptes

Au cours de l'exercice 2023, les effectifs cotisants à la FMF ont enregistré une diminution de 18 202 adhérents, passant de 777 137 en 2022 à 758 935 en 2023, tandis que les effectifs cotisants à la FNMF sont passés de 636 437 à 615 937, enregistrant une baisse de 20 500.

L'Assemblée Générale de la Fédération des Mutuelles de France du 08 novembre 2022 a validé le maintien de la cotisation fédérale à 3.70€, la cotisation à la FNMF s'établissant quant à elle à 3.3015€ pour les mutuelles dont le Chiffre d'Affaires est inférieur à 5M€ et à 0.6603 € plus 0,2775% du Chiffre d'Affaires pour les mutuelles dont il est supérieur à 5M€.

A. Principes, règles et méthodes comptables

- Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant de l'Autorité des Normes Comptables. Notamment l'application de l'Avis ANC 2018-06 à compter de l'exercice 2021.
- Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
 - ✓ Continuité de l'exploitation.
 - ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
 - ✓ Indépendances des exercices.

Changement dans les règles et méthodes, changements d'estimation et changements de présentation

Il n'y a eu aucun changement d'estimation lors de l'établissement des comptes de l'exercice 2023.

Il n'y a pas eu de changement de présentation identifié lors de l'établissement des comptes 2023.

B. Faits marquants de l'exercice :

Néant. La FMF n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie. Le contexte inflationniste généralisé n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

C. Informations relatives au bilan

1. Bilan actif

Note n° 1 : Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Nature de L'immobilisation	Solde FMF au début De l'exercice	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	Mises au rebut	Solde à la fin De l'exercice
Logiciels	39 619				39 619
Marques	6 000				6 000

Note n° 2 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	/	/
Frais de recherche et de développement	/	/
Logiciels	Linéaire	3 ans
Marques	Linéaire	5 ans

Note n° 3 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de L'immobilisation	Solde FMF au début De l'exercice	Augmentation	Diminution Cession	Mises au rebut	Solde à la fin De l'exercice
Agencements	206 486				206 486
Matériel de bureau	1 626				1 626
Matériel informatique	91 098				91 098
Mobilier de bureau	122 298				122 298

Note n° 4 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements installations	Linéaire	5 ou 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Note n° 5 : Créances rattachées à des participations - Mouvements principaux

Titre	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin D'exercice
SCI Croix de Chavaux	144 204	186 886	144 204	186 886

Note n° 6 : Créances rattachées à des participations - Classement par échéance

Créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
SCI Croix de Chavaux	186 886	186 886	

Note n° 7 : Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur nette
Participations	4 595 497
Créances rattachées à des participations	186 886
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	635 293
Prêts	

Note n° 8 : Liste des filiales et participations

Société	Capitaux Propres	% capital Détenu	Valeur Comptable Nette des titres Détenus	CA H T Du dernier Exercice Clos	Résultat net Du dernier Exercice clos	Dividendes Perçus Au cours De l'exercice
Filiales (+ 50%)						
SCI Croix de Chavaux	2 884 683	82,06 %	4 489 557	745 087	227 741	186 886
Participations (10 à 50%)	Néant					

Note n° 9 : Évaluation des stocks consommés

Néant

Note n° 10 : Nature et échéance des créances

Créances	Montant brut	Quote-part Relative à d'autres Organismes mutualistes	Liquidité de l'actif	
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	186 886		186 886	
Prêts (1) dont prêts à des organismes mutualistes				
Autres (dépôts et cautionnements)	108 097			108 097
Créances de l'actif circulant				
Cotisants, clients et comptes rattachés	23 336	23 336	23 336	
Autres (Autres créances)	721		721	
Charges constatées d'avance	12 319		12 319	
TOTAL	331 359	23 336	232 262	108 097
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				

2. Bilan passif

Note n° 11 : Fond mutualiste et réserves :

Libellé	Solde FMF au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds de dotation sans droit de reprise				
- Fonds d'établissement constitué				
- Fonds de développement constitué				
- Fonds issus de droits d'adhésion Constitués				
- Autres apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés et non assortis d'une obligation ou d'une condition				
- Autres fonds mutualistes sans droit de reprise				
Écarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves (2)	6 067 661	228 994		6 296 655
Report à nouveau				
Subventions d'investissement Affectées à des biens renouvelables (1)				

(1) Subventions d'investissement affectées à des biens non- renouvelables. Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'organisme mutualiste. (2) Dont réserve pour projet mutualiste.

Note n° 12 : Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements Rubriques	Provisions FMF au début De l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin De l'exercice
Provisions pour charges	628 698		12 751	615 947
Provisions pour risques				

Dont 435 947 au titre des engagements pour retraites

Note n° 13 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements sont déterminés pour l'ensemble des employés en contrat à durée indéterminée et présents à la date du calcul, selon les modalités de calcul stipulées dans la convention collective de la Mutualité et dans l'accord FMF. Ils sont pondérés par les droits acquis par chaque salarié à la date du calcul. L'âge retenu pour le départ en retraite est 65 ans. Ces engagements s'élèvent à 435 947 € au 31/12/2023.

Note n° 14 : Tableau de répartition du résultat de l'exercice

Il est envisagé d'affecter aux réserves le résultat bénéficiaire de 228 995€.

	Déficit	Excédent
Résultat comptable de l'exercice		295 059
- dont part du résultat en gestion propre		295 059

Note n° 15 : État des dettes

Dettes	Montant Brut	Quote-part Relative À d'autres Organismes Mutualistes	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances À moins d'1an	Échéances	
				Entre 1 an et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires (2)					
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont - à 2 ans au maximum à l'origine					
- à plus de 2 ans à l'origine	198 600		105 300	93 300	
Emprunts et dettes financières divers (2) Intégralement auprès d'organismes Mutualistes	68 091	68 091			68 091
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	807 184		807 184		
Dettes fiscales et sociales	309 098		309 098		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	6 231		6 231		
Produits constatés d'avance					
Dépôts et cautionnements	2 000	2 000			2 000
TOTAL	1 391 204	70 091	1 227 813	93 300	70 091
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 674 000				

Note n° 16 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant fin d'exercice
Fournisseurs, factures non parvenues	178 681
Détail par nature de charges	Autres services extérieurs : 178 681
Services extérieurs :	Achats :

Note n° 17 : Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant fin d'exercice
Dettes fiscales	91 782
Dettes sociales	217 315

D. Informations relatives au compte de résultat

Note n° 18 : Ventilation des produits

Libellé	€
Production vendue	
Cotisations	5 270 629
Autres produits (dont services rendus)	836 874
Transfert de charges	40 366
Produit de cessions d'actifs	
Part opérations faites en commun (résultat SCI)	186 886
Produits financiers	727 625
Reprise sur provisions	

Note n° 19 : Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Employés	2	
Techniciens et agents de maîtrise	9	
Cadres	11	2
TOTAL	22	

Note n° 20 : Charges et produits concernant les entités liées :

Charges		
Nature	Montant	Entité liée
Loyers et charges locatives	569 591	SCI Croix de Chavaux

Note n° 21 : Détail des subventions reçues et versées au cours de l'exercice

Subventions reçues

Type de subvention	Objet	Contrepartie
NEANT	NEANT	NEANT

Subventions versées

Type de subvention	Objet	Contrepartie
NEANT	NEANT	NEANT

Note n° 23 : Tableau des engagements reçus :

NEANT

Note n° 24 : Tableau des engagements donnés

- Nantissement de 1 650 parts de la SCI Croix de Chavaux, numérotées de 626 à 2 275 acquises auprès de CVM le 24/03/2015, en garantie d'un emprunt de 1 000 000 € à échéance le 31/10/2025.

- Emprunts auprès des organismes mutualistes :

- Garantie donnée aux organismes mutualistes cotisant à la FMF pour un total emprunté de 1 950 000 € : en cas d'échéances impayées, celles-ci s'imputeront sur les cotisations fédérales FMF

Note n° 25 : Indemnités et frais versées aux administrateurs

**MONTANT DES FRAIS, DES CONVENTIONS ET INDEMNITES AUX ADMINISTRATEURS
EXERCICE 2023**

Indemnités et convention remboursement employeur	Frais
299 011	26 736,46



Fédération des mutuelles de France

3/5, rue de Vincennes • 93108 Montreuil cedex

Tél. 01 49 88 52 52 • www.mutuelles-de-france.fr